CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE CLERMONT-FERRAND

VENDREDI 26 JUIN 2026

OBJET	N° DELIBERATION
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - BUDGET PRINCIPAL	Del-2026-039
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - ENTREPRISE ADAPTEE	Del-2026-040
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - ESAT SECTION COMMERCIALE	Del-2026-041
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - CHRS	Del-2026-042
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - FOYERS RESTAURANTS	Del-2026-043
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - SAAD	Del-2026-044
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - MJPM	Del-2026-045
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - LHSS	Del-2026-046
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - MAISONS RELAIS	Del-2026-047
DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS - DIVERS BUDGETS	Del-2026-048
APPROBATION TARIF 2026 - SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE	Del-2026-049
APPROBATION TARIFS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE (EPRD) 2026 - ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES	Del-2026-050
REVISION DE LA BASE DE CALCUL DE L'APL AU 1ER JUILLET 2026	Del-2026-051

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (BUDGET M57)	Del-2026-052
ACCEPTATION D'UN DON D'UN RESIDENT A LA RESIDENCE AUTONOMIE ALEXANDRE VARENNE	Del-2026-053
ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU CCAS	Del-2026-054
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)	Del-2026-055
DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA FORMATION SPECIALISEE SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT)	Del-2026-056
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX CONSEILS DE VIE SOCIALE DES EHPADS	Del-2026-057
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL DE VIE SOCIAL (CVS) DE L'ESAT	Del-2026-058
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE (GCSMS) CECLER ACTION SOCIALE	Del-2026-059
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE (GCS) DE LA BLANCHISSERIE DU CHU	Del-2026-060
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AU DOMICILE (UNA) DU PUY-DE-DOME	Del-2026-061
DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS, ET DES SERVICES AU DOMICILE DU PUY-DE-DOME	Del-2026-062
DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES A DOMICILE AURA	Del-2026-063
DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION POUR LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	Del-2026-064
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)	Del-2026-065
MISE A DISPOSITION DE L'ASSISTANTE SOCIALE DU TRAVAIL DU CCAS A LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND	Del-2026-066

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EIPAS (ESPACE INVESTIGATION PREVENTION ACCOMPAGNEMENT DU STRESS)	Del-2026-067
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS AU TITRE DE L'ARTICLE L.332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	Del-2026-068
PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE L'ESAT DU CCAS ET L'ESAT DE CUNLHAT POUR LA COMPLEMENTAIRE SANTE DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP	Del-2026-069
APPROBATION DE L'AVENANT AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DU CHRS ET ET LES ACTIVITES DU SERVICE LOGEMENT-HABITAT (CPOM)	Del-2026-070
DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE AU VICE-PRESIDENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE R123-21 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES - AIDES FACULTATIVES - FEVRIER, MARS ET AVRIL 2026	Del-2026-071

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_040-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-040

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Budget supplémentaire 2026 - Entreprise adaptée

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Les propositions pour le budget supplémentaire 2026 de l'Entreprise adaptée s'établissent aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
Nouvelles propositions	-17 000,00	
Solde antérieur repris		245 136,63
Excédent prévisionnel d'investissement	262 136,63	
Restes à réaliser 2024		
Emprunt		
Total section d'investissement	***245 136,63***	***245 136,63***
Section d'exploitation		
Nouvelles propositions		
Solde antérieur repris		
Total section d'exploitation		

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_040-DE

Le compte administratif 2025, adopté lors de la séance du 3 mars dernier, a fait ressortir un solde d'investissement positif de 245 136,63 €.

Les nouvelles propositions de dépenses concernent la prise en charge des modifications de crédits apportées sur la section investissement suite à la détermination du montant disponible finançable à l'échelle du CCAS pour les opérations d'investissement.

Afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire conformément à l'article R314-15 du Code de l'action sociale et des familles, la somme de 262 136,63 € est inscrite en dépenses d'investissement - compte 003 - à titre d'excédent prévisionnel d'investissement.

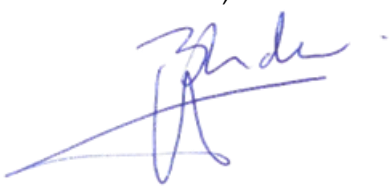
Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les propositions de budget supplémentaire 2026 de l'Entreprise adaptée présentées ci-dessus.

VOTE

En exercice	12	**POUR**	9
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	1	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_041-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-041

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Budget supplémentaire 2026 - ESAT Section Commerciale

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Les propositions pour le budget supplémentaire 2026 de l'établissement et service d'aide par le Travail (ESAT) – section commerciale - s'établissent aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
Nouvelles propositions	-50 750,00	
Solde antérieur repris		4 185 435,53
Excédent prévisionnel d'investissement	4 213 963,57	
Restes à réaliser 2025	22 221,96	
Emprunt		
Total section d'investissement	***4 185 435,53***	***4 185 435,53***
Section d'exploitation		
Nouvelles propositions		
Solde antérieur repris		
Total section d'exploitation	***0,00***	***0,00***

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_041-DE

Le compte administratif 2025, adopté lors de la séance du 3 mars dernier, a fait ressortir un solde d'investissement positif de 4 185 435,53 €.

Les nouvelles propositions de dépenses concernent la prise en charge des modifications de crédits apportées sur la section investissement suite à la détermination du montant disponible finançable à l'échelle du CCAS pour les opérations d'investissement.

Afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire conformément à l'article R314-15 du Code de l'action sociale et des familles, la somme de 4 213 963,57 € est inscrite en dépenses d'investissement - compte 003 - à titre d'excédent prévisionnel d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les propositions de budget supplémentaire 2026 de l'ESAT- section commerciale - présentées ci-dessus.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_042-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-042

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Budget supplémentaire 2026 - CHRS

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Les propositions pour le budget supplémentaire 2026 de l'établissement Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) s'établissent aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
Nouvelles propositions	-88 000,00	
Solde antérieur repris		
Excédent prévisionnel d'investissement	276 519,10	268 519,10
Restes à réaliser 2025		
Emprunt		-80 000,00
Total section d'investissement	***188 519,10***	***188 519,10***
Section d'exploitation		
Nouvelles propositions		
Solde antérieur repris		
Total section d'exploitation	***0,00***	***0,00***

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_042-DE

Le compte administratif 2025, adopté lors de la séance du 3 mars dernier, a fait ressortir un solde d'investissement positif de 268 519,10 €.

Les nouvelles propositions de dépenses concernent la prise en charge des modifications de crédits apportées sur la section investissement suite à la détermination du montant disponible finançable à l'échelle du CCAS pour les opérations d'investissement.

Par ailleurs, lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2026, un emprunt de 80 000 € avait été inscrit. Etant donné que cet emprunt ne sera pas réalisé, il est proposé de le supprimer.

Afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire conformément à l'article R314-15 du Code de l'action sociale et des familles, le surplus de recettes d'investissement, d'un montant de 276 519,10 €, est inscrit en dépenses - compte 003 - excédent prévisionnel d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les propositions de budget supplémentaire 2026 du CHRS présentées ci-dessus.

VOTE

En exercice	12	**POUR**	9
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	1	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-043

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 3 page(s), 1 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Budget supplémentaire 2026 - Foyers restaurants

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Les propositions pour le budget supplémentaire 2026 des foyers restaurants s'établissent aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
Nouvelles propositions	42 470,00	38 274,65
Solde antérieur repris		502 639,10
Restes à réaliser 2025		
Total section d'investissement	***42 470,00***	***540 913,75***
Section de fonctionnement		
Nouvelles propositions	12 880,00	
Solde antérieur repris		131 332,23
Total section de fonctionnement	***12 880,00***	***131 332,23***

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

Soldes antérieurs repris et reports

Le solde d'investissement déterminé à la clôture de l'exercice 2025 s'établit à 3 608,52 €. Compte tenu de l'excédent reporté des exercices précédents qui s'élèvent à 499 030,58 €, le montant inscrit au budget supplémentaire à titre de reprise d'excédent d'investissement est de 502 639,10 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser de 2025.

Le solde de fonctionnement déterminé à la clôture de l'exercice 2025 est déficitaire ; il s'établit à -1 276,30 €. Compte tenu de l'excédent reporté des exercices précédents qui s'élève à 132 608,53 €, le montant inscrit au budget supplémentaire à titre de reprise d'excédent de fonctionnement est de 131 332,23 €.

Nouvelles propositions

Les nouvelles propositions concernent le transfert d'une quote-part de l'emprunt pour l'acquisition de l'ensemble immobilier Varenne sur le budget des foyers restaurants afin que le remboursement des échéances soit correctement porté par la section d'investissement pour le capital et par la section de fonctionnement pour les intérêts.

Par ailleurs, il convient de corriger les inscriptions au budget primitif qui étaient déséquilibrées entre le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement et le chapitre 040 en recettes d'investissement.

Suréquilibre

Conformément aux articles L1612-6 et L1612-7 du CGCT, dans le cadre des règles d'équilibre budgétaire, la section de fonctionnement peut être votée en suréquilibre (voter plus de recettes que de dépenses) lorsque celui-ci provient d'un excédent antérieur et pour la section d'investissement quelle qu'en soit l'origine.
Il résulte que des prévisions de dépenses supplémentaires sont inscrites en investissement pour respecter cette règle budgétaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET PRIMITIF 2026	BUDGET SUPPL. 2026	BP + BS 2026
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	687 685,00		687 685,00
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 459 590,00		1 459 590,00
Chapitre 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00		0,00
Chapitre 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00	11 000,00	41 000,00
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00		3 000,00
Chapitre 66	CHARGES FINANCIERES	0,00	1 880,00	1 880,00
Chapitre 67	CHARGES SPECIFIQUES	0,00		0,00
Chapitre 68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**2 180 275,00**	**12 880,00**	**2 193 155,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET PRIMITIF 2026	BUDGET SUPPL. 2026	BP + BS 2026
Chapitre 002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	131 332,23	131 332,23
Chapitre 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	5 000,00		5 000,00
Chapitre 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00		0,00
Chapitre 70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	920 166,00		920 166,00
Chapitre 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 255 109,00		1 255 109,00
Chapitre 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00		0,00
Chapitre 77	PRODUITS SPECIFIQUES	0,00		0,00
Chapitre 78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**2 180 275,00**	**131 332,23**	**2 311 607,23**
Le suréquilibre de la section de fonctionnement provient de la reprise des résultats antérieurs :			**118 452,23**	**118 452,23**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BUDGET PRIMITIF 2026	BUDGET SUPPL. 2026 (pas de RAR)	BP + BS 2026
Chapitre 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00		0,00
Chapitre 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00		0,00
Chapitre 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	2 470,00	2 470,00
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00		0,00
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 000,00	30 000,00	83 000,00
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 000,00	10 000,00	13 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**56 000,00**	**42 470,00**	**98 470,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BUDGET PRIMITIF 2026	BUDGET SUPPL. 2026 (pas de RAR)	BP + BS 2026
Chapitre 001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	502 639,10	502 639,10
Chapitre 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00		0,00
Chapitre 024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	15 000,00		15 000,00
Chapitre 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	41 000,00		41 000,00
Chapitre 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00		0,00
Chapitre 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00		0,00
Chapitre 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00		0,00
Chapitre 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	38 274,65	38 274,65
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**56 000,00**	**540 913,75**	**596 913,75**
Le suréquilibre de la section d'investissement provient de la reprise des résultats antérieurs :			**498 443,75**	**498 443,75**

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le budget supplémentaire 2026 des foyers restaurants.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

C.C.A.S. : CCAS CLERMONT-FD (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26630007800141

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE EPSMS PUY DE DOME

M. 57

Budget supplémentaire
Voté par nature

BUDGET : CCAS CLT FD FOYERS RESTAURANTS (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme — Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes — Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements — 40
B3.1 - Etat des provisions constituées — Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions — Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées — Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers — Sans Objet
B6 - Prêts — Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés — Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus — Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis — Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis — Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail — Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat — 41
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale — Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés — Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus — Sans Objet
B8 - Subventions versées — Sans Objet
B9 - Etat du personnel — Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier — Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement — Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés — Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe — Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire — 42
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses — 44
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes — 45

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe — Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget — Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation — Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux — Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement — Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement — Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) — Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) — Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures — 47

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	154554

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1278.96

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1250.56
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1351.88
3	Dépenses d'équipement brut / population	194.70
4	Encours de dette / population (2) (3)	787.83
5	DGF / population	190.95
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	56.4
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99.7
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14.4
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	58.3
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7.5

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

I – INFORMATIONS GENERALES — I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET — B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires délibération du 22/01/2016 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	2 381 112,32	2 383 444,54	631 639,11	A1	633 971,33
Investissement	31 873,98	35 482,50	(2) 499 030,58	A2	502 639,10
Fonctionnement	2 349 238,34	2 347 962,04	(3) 132 608,53	A3	131 332,23

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	A1 + B1	633 971,33
Investissement	A2 + B2	502 639,10
Fonctionnement	A3 + B3	131 332,23

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES — C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	42 470,00	38 274,65
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 502 639,10
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	42 470,00	540 913,75

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	12 880,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 131 332,23
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	12 880,00	131 332,23

TOTAL DU BUDGET (5)	55 350,00	672 245,98

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AE VOTEES — B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	53 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	83 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	3 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	13 000,00
Total des dépenses d'équipement		**56 000,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**96 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	2 470,00	2 470,00	2 470,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**2 470,00**	**2 470,00**	**2 470,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**56 000,00**	**0,00**	**42 470,00**	**42 470,00**	**98 470,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**56 000,00**	**0,00**	**42 470,00**	**42 470,00**	**98 470,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**98 470,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	38 274,65	38 274,65	38 274,65
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**38 274,65**	**38 274,65**	**38 274,65**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Total des recettes financières		**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 000,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**15 000,00**	**0,00**	**38 274,65**	**38 274,65**	**53 274,65**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*41 000,00*		*0,00*	*0,00*	*41 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***41 000,00***		***0,00***	***0,00***	***41 000,00***
TOTAL		**56 000,00**	**0,00**	**38 274,65**	**38 274,65**	**94 274,65**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	**502 639,10**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**596 913,75**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**41 000,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(5) Sauf 165, 166 et 16449.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	687 685,00	0,00	0,00	0,00	687 685,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 459 590,00	0,00	0,00	0,00	1 459 590,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**2 150 275,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 150 275,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	1 880,00	1 880,00	1 880,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**2 150 275,00**	**0,00**	**1 880,00**	**1 880,00**	**2 152 155,00**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*30 000,00*		*11 000,00*	*11 000,00*	*41 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***30 000,00***		***11 000,00***	***11 000,00***	***41 000,00***
TOTAL		**2 180 275,00**	**0,00**	**12 880,00**	**12 880,00**	**2 193 155,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**2 193 155,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	920 166,00	0,00	0,00	0,00	920 166,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 255 109,00	0,00	0,00	0,00	1 255 109,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**2 180 275,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 180 275,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**2 180 275,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 180 275,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**2 180 275,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 180 275,00**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE	**131 332,23**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**2 311 607,23**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	**41 000,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		2 470,00	*0,00*	2 470,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		30 000,00	*0,00*	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		10 000,00	*0,00*	*10 000,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**42 470,00**	***0,00***	**42 470,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**42 470,00**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 880,00	*0,00*	1 880,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*11 000,00*	11 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**1 880,00**	***11 000,00***	**12 880,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**12 880,00**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		38 274,65	*0,00*	38 274,65
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**38 274,65**	***0,00***	**38 274,65**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	**502 639,10**

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

\=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**540 913,75**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	*0,00*	0,00
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE	131 332,23
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	131 332,23

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**56 000,00**	**0,00**	**0,00**	**42 470,00**	**42 470,00**	**0,00**	**42 470,00**	**42 470,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	53 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**56 000,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		2 470,00	2 470,00		2 470,00	2 470,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 470,00**	**2 470,00**	**0,00**	**2 470,00**	**2 470,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**56 000,00**	**0,00**	**0,00**	**42 470,00**	**42 470,00**	**0,00**	**42 470,00**	**42 470,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)	**0,00**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								**42 470,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**56 000,00**	**0,00**	**38 274,65**	**38 274,65**	**38 274,65**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	38 274,65	38 274,65	38 274,65
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**38 274,65**	**38 274,65**	**38 274,65**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**15 000,00**	**0,00**	**38 274,65**	**38 274,65**	**38 274,65**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*41 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***41 000,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	**502 639,10**

Affectation au compte 1068 (9)	**0,00**

Total des recettes d'investissement cumulées	**540 913,75**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**56 000,00**	**0,00**	**0,00**	**42 470,00**	**42 470,00**	**0,00**	**42 470,00**	**42 470,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	53 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2138	Autres constructions	17 800,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21838	Autre matériel informatique	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**56 000,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		2 470,00	2 470,00		2 470,00	2 470,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00		2 470,00	2 470,00		2 470,00	2 470,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 470,00**	**2 470,00**	**0,00**	**2 470,00**	**2 470,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**56 000,00**	**0,00**	**0,00**	**42 470,00**	**42 470,00**	**0,00**	**42 470,00**	**42 470,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (8)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**56 000,00**	**0,00**	**38 274,65**	**38 274,65**	**38 274,65**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	38 274,65	38 274,65	38 274,65
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	38 274,65	38 274,65	38 274,65
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**38 274,65**	**38 274,65**	**38 274,65**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**15 000,00**	**0,00**	**38 274,65**	**38 274,65**	**38 274,65**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*41 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28138	*Autres constructions*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*41 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***41 000,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 180 275,00**	**0,00**	**0,00**	**12 880,00**	**12 880,00**	**0,00**	**12 880,00**	**12 880,00**
011	Charges à caractère général (4)	687 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 459 590,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**2 150 275,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		1 880,00	1 880,00		1 880,00	1 880,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 880,00**	**1 880,00**		**1 880,00**	**1 880,00**
Total des dépenses réelles		**2 150 275,00**	**0,00**	**0,00**	**1 880,00**	**1 880,00**	**0,00**	**1 880,00**	**1 880,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*30 000,00*			*11 000,00*	*11 000,00*		*11 000,00*	*11 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**30 000,00**			**11 000,00**	**11 000,00**		**11 000,00**	**11 000,00**

D002 Résultat reporté	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**12 880,00**

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 180 275,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges (3)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	920 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 255 109,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**2 180 275,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**2 180 275,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté	**131 332,23**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**131 332,23**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 180 275,00**	**0,00**	**0,00**	**12 880,00**	**12 880,00**	**0,00**	**12 880,00**	**12 880,00**
011	Charges à caractère général (5)	687 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	7 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	445 951,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	9 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	110,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	4 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 690,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	16 040,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	9 054,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	4 670,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	9 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	470,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	8 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	108 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628721	Remb. frais aux BA/régies sans ps.morale	19 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	2 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	1 459 590,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	136 874,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	14 356,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 589,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	7 178,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 154,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	566 624,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	1 007,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	3 545,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	163 525,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	116 292,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	31 335,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	135 781,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	228 728,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	5 906,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	35 820,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	6 476,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**2 150 275,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
66	Charges financières	0,00	0,00		1 880,00	1 880,00		1 880,00	1 880,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		1 880,00	1 880,00		1 880,00	1 880,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 880,00**	**1 880,00**		**1 880,00**	**1 880,00**
Total des dépenses réelles		**2 150 275,00**	**0,00**	**0,00**	**1 880,00**	**1 880,00**	**0,00**	**1 880,00**	**1 880,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*30 000,00*			*11 000,00*	*11 000,00*		*11 000,00*	*11 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*30 000,00*			*11 000,00*	*11 000,00*		*11 000,00*	*11 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**30 000,00**			**11 000,00**	**11 000,00**		**11 000,00**	**11 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**2 180 275,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	920 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70871	Remb.frais par collectivité rattachement	91 833,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	238 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 255 109,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	399 633,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74784	CCAS et caisse des écoles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	855 476,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**2 180 275,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**2 180 275,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €		13/02/2024
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études non suivies de travaux (2031)	1	13/02/2024
L	Logiciels (2051)	4	13/02/2024
L	Agencements et aménagements de terrains (212)	15	13/02/2024
L	Construction d'un bâtiment (21318)	30	13/02/2024
L	Travaux de remise en état : menuiserie, travaux de conformité et de modernisation, etc (21318)	15	13/02/2024
L	Agencements et installations : pose de luminaires, signalétique, travaux de peinture, etc (21318)	10	13/02/2024
L	Réseaux informatiques, installations informatiques et électroniques, etc (21538)	5	13/02/2024
L	Voitures, minibus (21828)	5	13/02/2024
L	Camions (21828)	7	13/02/2024
L	Matériels informatique et électronique : ordinateurs, copieurs, etc (21838)	5	13/02/2024
L	Matériels de bureau (21848)	10	13/02/2024
L	Mobilier hôtelier en 1er équipement d'un établissement (21848)	15	13/02/2024
L	Sommiers et matelas (21848)	5	13/02/2024
L	Matériels de téléphonie (2185)	5	13/02/2024
L	Autres biens meubles : bacs à fleurs, rayonnages, vestiaires, extincteurs, échafaudages, etc (2188)	10	13/02/2024
L	Matériels électriques : machines à laver, sèche-linge, réfrigérateurs, etc (2188)	7	13/02/2024
L	Fournitures hôtelières : couvre lits, couvertures, stores, etc (2188)	5	13/02/2024
L	Matériels et outillages : chariots de ménage, monobrosses, générateurs vapeur, perceuses, etc (2188)	5	13/02/2024
L	Coffres forts (2188)	20	13/02/2024
L	Taille haies, tondeuses, etc (2188)	2	13/02/2024
L	Petits matériels de cuisine : micro-ondes, mixeurs, chariots à échelle, etc (2188)	5	13/02/2024
L	Gros matériels de cuisine : fours mixtes, cellules de refroidisst, batteurs mélangeurs, etc (2188)	7	13/02/2024
L	Chambres froides (2188)	10	13/02/2024
L	Biens de faible valeur <= 500 euros	1	13/02/2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**502 639,10**	**502 639,10**	**502 639,10**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**502 639,10**	**502 639,10**	**502 639,10**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**502 639,10**	**502 639,10**	**502 639,10**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**502 639,10**	**502 639,10**	**502 639,10**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**0,00**	**2 470,00**	**2 470,00**	**2 470,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**56 000,00**	**0,00**	**0,00**	**56 000,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**56 000,00**	**-2 470,00**	**-2 470,00**	**53 530,00**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES — C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 0,00**	**2 470,00**	**II 2 470,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**2 470,00**	**2 470,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	2 470,00	2 470,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 56 000,00**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**56 000,00**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28138	*Autres constructions*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*41 000,00*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_043_1-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES :

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 22/06/2026

Présenté par le Vice-Président (1),
A Clermont-Ferrand, le 26/06/2026

Délibéré par l'assemblée du Conseil d'Administration (2), réunie en session ordinaire
A Clermont-Ferrand, le 26/06/2026
Les membres de l'assemblée délibérante du Conseil d'Administration (2),(3).

BLONDEAU Alexis	
BONY Julien	
BROUSSE Georges	
CANALÈS Marion	
DEQUAIRE Patrick	
GODILLOT Marie-Georges	
LACAILLE Bertrand	
MAFFRE Serge	
MANSARÉ Dominique	
MIELVAQUE Corinne	
OLEKSIAK Bernadette	
ROUX-DOMINGET Nathalie	

Certifié exécutoire par le Vice-Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Clermont-Ferrand, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_044-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-044

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Budget supplémentaire 2026 - SAAD

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Les propositions pour le budget supplémentaire 2026 du « Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile » s'établissent aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
Nouvelles propositions	-2 000,00	
Solde antérieur repris		148 498,33
Excédent prévisionnel d'investissement	149 685,33	
Restes à réaliser 2025		
Emprunt		-813,00
Total section d'investissement	***147 685,33***	***147 685,33***
Section d'exploitation		
Nouvelles propositions		
Total section d'exploitation	***0,00***	***0,00***

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_044-DE

Le compte administratif 2025, adopté lors de la séance du 3 mars dernier, a fait ressortir un solde d'investissement positif de 148 498,33 €.

Les nouvelles propositions de dépenses concernent la prise en charge des modifications de crédits apportées sur la section investissement suite à la détermination du montant disponible finançable à l'échelle du CCAS pour les opérations d'investissement.

Par ailleurs, lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2026, un emprunt de 813.00 € avait été inscrit. Etant donné que cet emprunt ne sera pas réalisé, il est proposé de le supprimer.

Afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire conformément à l'article R314-15 du Code de l'action sociale et des familles, le surplus de recettes d'investissement, d'un montant de 149 685,33 €, est inscrit en dépenses - compte 003 - excédent prévisionnel d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les propositions de budget supplémentaire 2026 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile présentées ci-dessus.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_045-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-045

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Budget supplémentaire 2026 - MJPM

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Les propositions pour le budget supplémentaire 2026 du service « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs - MJPM » s'établissent aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
Nouvelles propositions	8 564,00	
Solde antérieur repris		120 497,77
Excédent prévisionnel d'investissement	111 933,77	
Restes à réaliser 2025		
Emprunt		
Total section d'investissement	***120 497,77***	***120 497,77***
Section d'exploitation		
Nouvelles propositions		
Solde antérieur repris		
Total section d'exploitation	***0,00***	***0,00***

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_045-DE

Le compte administratif 2025, adopté lors de la séance du 3 mars dernier, a fait ressortir un solde d'investissement positif de 99 756,92 €.
Cependant, le budget « Mesures d'accompagnement social personnalisé – MASP » ayant été clôturé au cours de l'exercice 2025, il convient aussi de reprendre son solde d'investissement de 20 740,85 €, le résultat d'investissement cumulé arrêté au compte de gestion 2025 est donc de 120 497,77 €.

Les nouvelles propositions de dépenses d'investissement concernent la prise en charge du remplacement de fenêtres bois dans les bureaux du service.

Afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire conformément à l'article R314-15 du Code de l'action sociale et des familles, le surplus de recettes d'investissement, d'un montant de 111 933,77 €, est inscrit en dépenses - compte 003 - excédent prévisionnel d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les propositions de budget supplémentaire 2026 du service « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs - MJPM » ci-dessus.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_046-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-046

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Budget supplémentaire 2026 - LHSS

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Les propositions pour le budget supplémentaire 2026 de l'établissement Lits Halte Soins Santé (LHSS) s'établissent aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
Nouvelles propositions		
Solde antérieur repris		172 557,36
Excédent prévisionnel d'investissement	172 557,36	
Restes à réaliser 2025		
Emprunt		
Total section d'investissement	**172 557,36**	**172 557,36**
Section d'exploitation		
Nouvelles propositions		
Solde antérieur repris		
Total section d'exploitation	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_046-DE

Le compte administratif 2025, adopté lors de la séance du 3 mars dernier, a fait ressortir un solde d'investissement positif de 172 557,36 €.

De plus, afin de respecter la règle de l'équilibre budgétaire conformément à l'article R314-15 du Code de l'action sociale et des familles, la somme de 172 557,36 € est inscrite en dépenses d'investissement - compte 003 - à titre d'excédent prévisionnel d'investissement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les propositions de budget supplémentaire 2026 du service « Lits Halte Soins Santé » présentées ci-dessus.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-047

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Budget supplémentaire 2026 - Maisons Relais

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Les propositions pour le budget supplémentaire 2026 des Maisons-Relais s'établissent aux montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
Nouvelles propositions	154 424,29	3 000,00
Solde antérieur repris		151 424,29
Restes à réaliser 2025		
Total section d'investissement	**154 424,29**	**154 424,29**
Section de fonctionnement		
Nouvelles propositions	42 125,02	
Solde antérieur repris		42 125,02
Total section de fonctionnement	**42 125,02**	**42 125,02**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

Section d'investissement :

Il est précisé que le solde d'investissement du budget Maisons-Relais, déterminé à la clôture de l'exercice 2025, s'établit à 153 733,57 €.
Compte tenu du déficit de l'exercice précédent qui s'élève à 2 309,28 €, le montant inscrit au budget supplémentaire à titre de reprise d'excédent d'investissement est de 151 424,29 €.

Section de fonctionnement :

L'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 42 125,02 € est maintenu en section de fonctionnement

La somme de 42 125,02 € correspond à des inscriptions complémentaires pour des dépenses à caractère général.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le budget supplémentaire 2026 des Maisons-Relais.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

C.C.A.S. : CCAS CLERMONT-FD (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26630007800331

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE EPSMS PUY DE DOME

M. 57

Budget supplémentaire
Voté par nature

BUDGET : CCAS CLT FD MAISONS RELAIS (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	41
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	43
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	44
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	46

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	154554

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1278.96

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1250.56
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1351.88
3	Dépenses d'équipement brut / population	194.70
4	Encours de dette / population (2) (3)	787.83
5	DGF / population	190.95
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	56.4
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99.7
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14.4
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	58.3
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7.5

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

I – INFORMATIONS GENERALES — I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET — B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires délibération du 22/01/2016 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	441 811,38	499 767,11	135 593,58	A1	193 549,31
Investissement	13 740,38	167 473,95	(2) -2 309,28	A2	151 424,29
Fonctionnement	428 071,00	332 293,16	(3) 137 902,86	A3	42 125,02

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	A1 + B1	193 549,31
Investissement	A2 + B2	151 424,29
Fonctionnement	A3 + B3	42 125,02

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES — C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	154 424,29	3 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 151 424,29
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	154 424,29	154 424,29

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	42 125,02	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 42 125,02
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	42 125,02	42 125,02

TOTAL DU BUDGET (5)	196 549,31	196 549,31

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AE VOTEES — B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	2 528,00	0,00	54 424,29	54 424,29	56 952,29
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	28 500,00	0,00	100 000,00	100 000,00	128 500,00
Total des dépenses d'équipement		**31 028,00**	**0,00**	**154 424,29**	**154 424,29**	**185 452,29**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**1 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 500,00**
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**32 528,00**	**0,00**	**154 424,29**	**154 424,29**	**186 952,29**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8)*	*20 108,00*		*0,00*	*0,00*	*20 108,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***20 108,00***		***0,00***	***0,00***	***20 108,00***
TOTAL		**52 636,00**	**0,00**	**154 424,29**	**154 424,29**	**207 060,29**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**207 060,29**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**3 000,00**	**3 000,00**	**3 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	236,00	0,00	0,00	0,00	236,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 736,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 736,00**
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**1 736,00**	**0,00**	**3 000,00**	**3 000,00**	**4 736,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*50 900,00*		*0,00*	*0,00*	*50 900,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***50 900,00***		***0,00***	***0,00***	***50 900,00***
TOTAL		**52 636,00**	**0,00**	**3 000,00**	**3 000,00**	**55 636,00**
						+
					R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	**151 424,29**
						=
					TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**207 060,29**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**30 792,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(5) Sauf 165, 166 et 16449.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	91 764,50	0,00	12 125,02	12 125,02	103 889,52
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	211 277,00	0,00	30 000,00	30 000,00	241 277,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**305 541,50**	**0,00**	**42 125,02**	**42 125,02**	**347 666,52**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**306 541,50**	**0,00**	**42 125,02**	**42 125,02**	**348 666,52**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*50 900,00*		*0,00*	*0,00*	*50 900,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***50 900,00***		***0,00***	***0,00***	***50 900,00***
TOTAL		**357 441,50**	**0,00**	**42 125,02**	**42 125,02**	**399 566,52**
					+	
					D 002 RESULTAT REPORTE	**0,00**
					=	
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**399 566,52**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	235 333,50	0,00	0,00	0,00	235 333,50
75	Autres produits de gestion courante (4)	102 000,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
Total des recettes de gestion courante		**337 333,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**337 333,50**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**337 333,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**337 333,50**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*20 108,00*		*0,00*	*0,00*	*20 108,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***20 108,00***		***0,00***	***0,00***	***20 108,00***
TOTAL		**357 441,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**357 441,50**
						+
					R 002 RESULTAT REPORTE	**42 125,02**
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**399 566,52**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	**30 792,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		54 424,29	*0,00*	54 424,29
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)		100 000,00	*0,00*	*100 000,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**154 424,29**	***0,00***	**154 424,29**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**154 424,29**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	12 125,02		12 125,02
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	30 000,00		30 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**42 125,02**	***0,00***	**42 125,02**

+

D 002 RESULTAT REPORTE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**42 125,02**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		3 000,00	*0,00*	3 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)		0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	*0,00*	*0,00*
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*			*0,00*	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total		**3 000,00**	***0,00***	**3 000,00**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	**151 424,29**

\+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**154 424,29**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	*0,00*	0,00
			+
		R 002 RESULTAT REPORTE	42 125,02
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	42 125,02

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**52 636,00**	**0,00**	**0,00**	**154 424,29**	**154 424,29**	**0,00**	**154 424,29**	**154 424,29**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 528,00	0,00	0,00	54 424,29	54 424,29	0,00	54 424,29	54 424,29
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	28 500,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**31 028,00**	**0,00**	**0,00**	**154 424,29**	**154 424,29**	**0,00**	**154 424,29**	**154 424,29**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**32 528,00**	**0,00**	**0,00**	**154 424,29**	**154 424,29**	**0,00**	**154 424,29**	**154 424,29**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*20 108,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**20 108,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)	**0,00**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								**154 424,29**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**52 636,00**	**0,00**	**3 000,00**	**3 000,00**	**3 000,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**3 000,00**	**3 000,00**	**3 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	236,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 736,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 736,00**	**0,00**	**3 000,00**	**3 000,00**	**3 000,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*50 900,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***50 900,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	**151 424,29**
Affectation au compte 1068 (9)	**0,00**
Total des recettes d'investissement cumulées	**154 424,29**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**52 636,00**	**0,00**	**0,00**	**154 424,29**	**154 424,29**	**0,00**	**154 424,29**	**154 424,29**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 528,00	0,00	0,00	54 424,29	54 424,29	0,00	54 424,29	54 424,29
21838	Autre matériel informatique	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 128,00	0,00		54 424,29	54 424,29	0,00	54 424,29	54 424,29
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	28 500,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2313	Constructions	12 500,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	16 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**31 028,00**	**0,00**	**0,00**	**154 424,29**	**154 424,29**	**0,00**	**154 424,29**	**154 424,29**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**32 528,00**	**0,00**	**0,00**	**154 424,29**	**154 424,29**	**0,00**	**154 424,29**	**154 424,29**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*20 108,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*20 108,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*12 284,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*4 784,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
139151	*Subv. transf. GFP de rattachement*	*3 040,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (8)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**20 108,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT — A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**52 636,00**	**0,00**	**3 000,00**	**3 000,00**	**3 000,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**3 000,00**	**3 000,00**	**3 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	236,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	236,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 736,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 736,00**	**0,00**	**3 000,00**	**3 000,00**	**3 000,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*50 900,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
1542	*Provisions pour compte épargne temps*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*37 800,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28138	*Autres constructions*	*11 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2817318	*Autres bâtiments publics (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281738	*Autres constructions (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2817848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*300,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*1 210,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*590,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		***50 900,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**357 441,50**	**0,00**	**0,00**	**42 125,02**	**42 125,02**	**0,00**	**42 125,02**	**42 125,02**
011	Charges à caractère général (4)	91 764,50	0,00	0,00	12 125,02	12 125,02	0,00	12 125,02	12 125,02
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	211 277,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**305 541,50**	**0,00**	**0,00**	**42 125,02**	**42 125,02**	**0,00**	**42 125,02**	**42 125,02**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**306 541,50**	**0,00**	**0,00**	**42 125,02**	**42 125,02**	**0,00**	**42 125,02**	**42 125,02**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*50 900,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**50 900,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

D002 Résultat reporté	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**42 125,02**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**357 441,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	235 333,50	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**337 333,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**337 333,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*20 108,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**20 108,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

R002 Résultat reporté	**42 125,02**
Total des recettes de fonctionnement cumulées	**42 125,02**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**357 441,50**	**0,00**	**0,00**	**42 125,02**	**42 125,02**	**0,00**	**42 125,02**	**42 125,02**
011	Charges à caractère général (5)	91 764,50	0,00	0,00	12 125,02	12 125,02	0,00	12 125,02	12 125,02
60611	Eau et assainissement	4 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	7 660,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	28 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	3 180,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	574,50	0,00		12 125,02	12 125,02	0,00	12 125,02	12 125,02
6238	Divers	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	2 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	8 950,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	211 277,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	13 824,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	2 658,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	540,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	1 080,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	324,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	96 433,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	1 025,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	3 574,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	32 802,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 335,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	42 282,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	400,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**305 541,50**	**0,00**	**0,00**	**42 125,02**	**42 125,02**	**0,00**	**42 125,02**	**42 125,02**
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**1 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**306 541,50**	**0,00**	**0,00**	**42 125,02**	**42 125,02**	**0,00**	**42 125,02**	**42 125,02**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*50 900,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*50 900,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6815	*Dot. prov. pour risques fonct. courant*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**50 900,00**			**0,00**	**0,00**		**0,00**	**0,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043)*.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**357 441,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	235 333,50	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	456,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	234 877,50	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**337 333,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**337 333,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*20 108,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*20 108,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**20 108,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043)*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

IV

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500 €		13/02/2024
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études non suivies de travaux (2031)	1	13/02/2024
L	Logiciels (2051)	4	13/02/2024
L	Agencements et aménagements de terrains (212)	15	13/02/2024
L	Construction d'un bâtiment (21318)	30	13/02/2024
L	Travaux de remise en état : menuiserie, travaux de conformité et de modernisation, etc (21318)	15	13/02/2024
L	Agencements et installations : pose de luminaires, signalétique, travaux de peinture, etc (21318)	10	13/02/2024
L	Réseaux informatiques, installations informatiques et électroniques, etc (21538)	5	13/02/2024
L	Voitures, minibus (21828)	5	13/02/2024
L	Camions (21828)	7	13/02/2024
L	Matériels informatique et électronique : ordinateurs, copieurs, etc (21838)	5	13/02/2024
L	Matériels de bureau (21848)	10	13/02/2024
L	Mobilier hôtelier en 1er équipement d'un établissement (21848)	15	13/02/2024
L	Sommiers et matelas (21848)	5	13/02/2024
L	Matériels de téléphonie (2185)	5	13/02/2024
L	Autres biens meubles : bacs à fleurs, rayonnages, vestiaires, extincteurs, échafaudages, etc (2188)	10	13/02/2024
L	Matériels électriques : machines à laver, sèche-linge, réfrigérateurs, etc (2188)	7	13/02/2024
L	Fournitures hôtelières : couvre lits, couvertures, stores, etc (2188)	5	13/02/2024
L	Matériels et outillages : chariots de ménage, monobrosses, générateurs vapeur, perceuses, etc (2188)	5	13/02/2024
L	Coffres forts (2188)	20	13/02/2024
L	Taille haies, tondeuses, etc (2188)	2	13/02/2024
L	Petits matériels de cuisine : micro-ondes, mixeurs, chariots à échelle, etc (2188)	5	13/02/2024
L	Gros matériels de cuisine : fours mixtes, cellules de refroidisst, batteurs mélangeurs, etc (2188)	7	13/02/2024
L	Chambres froides (2188)	10	13/02/2024
L	Biens de faible valeur <= 500 euros	1	13/02/2024

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**151 424,29**	**151 424,29**	**151 424,29**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**151 424,29**	**151 424,29**	**151 424,29**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**151 424,29**	**151 424,29**	**151 424,29**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**151 424,29**	**151 424,29**	**151 424,29**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	**20 108,00**	**0,00**	**0,00**	**20 108,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	**51 136,00**	**0,00**	**0,00**	**51 136,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**31 028,00**	**0,00**	**0,00**	**31 028,00**

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**I 20 108,00**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**20 108,00**	**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*20 108,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES — C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 51 136,00**	**0,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**236,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	236,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**50 900,00**	**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
1542	*Provisions pour compte épargne temps*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
281313	*Bâtiments sociaux et médico-sociaux*	*37 800,00*	*0,00*	*0,00*
28138	*Autres constructions*	*11 000,00*	*0,00*	*0,00*
2817318	*Autres bâtiments publics (m. à dispo)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
281738	*Autres constructions (m. à dispo)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2817848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*300,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*1 210,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*590,00*	*0,00*	*0,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*			
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*			
33…	*En-cours de production de biens (5)*			
35…	*Stocks de produits (5)*			
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*			
59…	*Dépréciation des comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_047-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES :

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 22/06/2026

Présenté par le Vice-Président (1),
A Clermont-Ferrand, le 26/06/2026

Délibéré par l'assemblée du Conseil d'Administration (2), réunie en session ordinaire
A Clermont-Ferrand, le 26/06/2026
Les membres de l'assemblée délibérante du Conseil d'Administration (2),(3).

BLONDEAU Alexis	
BONY Julien	
BROUSSE Georges	
CANALÈS Marion	
DEQUAIRE Patrick	
GODILLOT Marie-Georges	
LACAILLE Bertrand	
MAFFRE Serge	
MANSARÉ Dominique	
MIELVAQUE Corinne	
OLEKSIAK Bernadette	
ROUX-DOMINGET Nathalie	

Certifié exécutoire par le Vice-Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Clermont-Ferrand, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_048-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-048

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 5 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Décision modificative de crédits - Divers budgets

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

1/ budget 02 – Etablissement et service d'aide par le travail, ESAT - décision modificative n° 1

La décision modificative du Budget « ESAT SOCIAL » permet de prendre en compte les modifications de crédits apportées sur la section investissement suite à la détermination du montant disponible finançable à l'échelle du CCAS pour les opérations d'investissement.

- Section d'investissement de l'ESAT

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES	TITRE 2 : ACQUISITION ELEMENTS ACTIF IMMOBILISE	-51 600,00	
2154	Matériel et outillage	-5 600,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	-5 000,00	
2184	Mobilier	-10 500,00	
2313	Constructions sur sol propre	-30 500,00	
SOUS-TOTAL ESAT		-51 600,00	
Apport au fonds de roulement		51 600,00	
TOTAL ESAT		0,00	

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_048-DE

2/ budget 20 – EHPA – décision modificative n° 1 :

La décision modificative du Budget « EHPA » permet de prendre en compte les modifications de crédits apportées sur la section investissement suite à la détermination du montant disponible finançable à l'échelle du CCAS pour les opérations d'investissement.

EHPAD « Les Jardins de la charme »

- Section d'investissement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 140,00
2031	Frais d'études		1 140,00
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-53 200,00	
2183	Matériel informatique	-1 200,00	
2188	Autres immobilisations	-52 000,00	
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-4 860,00	
2313	Constructions sur sol propre	-4 860,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT EHPAD JDC		-58 060,00	1 140,00

EHPAD « Varenne »

- Section d'investissement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-12 000,00	
2183	Matériel informatique	-2 000,00	
2188	Autres immobilisations	-10 000,00	
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 400,00	
2313	Constructions sur sol propre	1 400,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT EHPAD VARENNE		-10 600,00	

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_048-DE

EHPAD « Les Hortensias »

- Section d'investissement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-10 800,00	
2183	Matériel informatique	-800,00	
2188	Autres immobilisations	-10 000,00	
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-14 000,00	
2313	Constructions sur sol propre	-14 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT EHPAD HORTENSIAS		-24 800,00	

EHPAD « Les Sources »

- Section d'investissement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-60 000,00	
2183	Matériel informatique	-50 000,00	
2188	Autres immobilisations	-10 000,00	
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-2 000,00	
2313	Constructions sur sol propre	-2 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT EHPAD SOURCES		-62 000,00	

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_048-DE

EHPAD « Les Mélèzes »

- Section d'investissement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 140,00
2031	Frais d'études		1 140,00
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-11 200,00	
2183	Matériel informatique	-1 200,00	
2188	Autres immobilisations	-10 000,00	
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-18 860,00	
2313	Constructions sur sol propre	-18 860,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT EHPAD MELEZES		-30 060,00	1 140,00

EHPAD « Le Moulin »

- Section d'investissement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-10 800,00	
2183	Matériel informatique	-800,00	
2188	Autres immobilisations	-10 000,00	
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-8 000,00	
2313	Constructions sur sol propre	-8 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT EHPAD MOULIN		-18 800,00	

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_048-DE

- Section d'investissement

	INTITULE DES COMPTES	DEPENSES	RECETTES
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 280,00
2031	Frais d'études		2 280,00
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-158 000,00	
2183	Matériel informatique	-56 000,00	
2188	Autres immobilisations	-102 000,00	
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-46 320,00	
2313	Constructions sur sol propre	-46 320,00	
Prélèvement sur le fonds de roulement			-206 600,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT EHPA		-204 320,00	-204 320,00

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative ci-dessus.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_049-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-049

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BLONDEAU

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Approbation tarif 2026 - Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Dans le cadre de l'actualisation annuelle des tarifs des services à domicile, le Conseil départemental a adopté le principe d'une augmentation de 1% du tarif du SAAD du CCAS de Clermont-Ferrand pour l'année 2026.

Le Conseil d'Administration est donc appelé à se prononcer sur le tarif horaire déterminé par le Conseil Départemental applicable à compter du 1er mai 2026 et qui est fixé à **28.99 €**.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- d'entériner le tarif déterminé par le Conseil Départemental pour le service d'aide et d'accompagnement à domicile applicable au 1er mai 2026.

Le conseil d'administration prend acte de ce tarif.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_050-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-050

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 4 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Approbation tarifs hébergement et dépendance (EPRD) 2026 - Etablissements d'hébergement pour personnes âgées

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur les tarifs hébergement et dépendance de l'EPRD « Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées ».

En effet, au titre de l'exercice 2026, il a été appliqué un taux d'évolution de 0,5 % voté par le Conseil départemental lors de la session d'avril aux autorisations de dépenses et de recettes « Hébergement ».

TARIFS HÉBERGEMENT :

- Prix de journée 2026 applicables à compter du 1er juin 2026 :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_050-DE

		TARIFS 2026
Résidence Autonomie "M.M.VIPLE"	Studio simple	27,57 €
Résidence Autonomie "A.VARENNE"	F1	31,81 €
	F1 BIS	38,02 €
Accueil de Jour "LES HORTENSIAS"	Accueil à la journée	34,32 €
	Accueil à la demi-journée	17,16 €
	Moins de 60 ans	52,60 €

- Prix de journée 2026 applicables à compter du 1er juin 2026 :

		TARIFS 2026
EHPAD "A.VARENNE"	Studio simple	66,39 €
	Prix de journée des résidents de - 60 ans	84,59 €
EHPAD "LES MELEZES"	Studio simple	66,39 €
	Prix de journée des résidents de - 60 ans	84,59 €
EHPAD "LES SOURCES"	Studio simple	67,03 €
	Studio double	58,91 €
	Studio simple -60 ans	85,23 €
	Studio double -60 ans	68,01 €
EHPAD "LES JARDINS DE LA CHARME"	Studio simple	66,39 €
	Prix de journée des résidents de - 60 ans	84,59 €
EHPAD "LE MOULIN"	Studio simple	66,39 €
	Prix de journée des résidents de - 60 ans	84,59 €
EHPAD "LES HORTENSIAS"	Studio simple	66,39 €
	Prix de journée Hébergement Temporaire	66,39 €
	Prix de journée des résidents de - 60 ans	84,59 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_050-DE

TARIFS DÉPENDANCE :

- Tarifs dépendance 2026 applicables à compter du 1er juin 2026 à l'accueil de jour :

ACCUEILS DE JOUR	TARIFS 2026
GIR 1-2	22,97 €
GIR 3-4	14,58 €
GIR 5-6	6,19 €

- Tarifs dépendance 2026 applicables à compter du 1er mai 2026 à l'hébergement permanent et temporaire :

EHPAD	TARIFS 2026
GIR 1-2	21,45 €
GIR 3-4	13,62 €
GIR 5-6	5,78 €

Il est proposé au Conseil d'administration d'entériner les tarifs Hébergement applicables à compter du 1er juin 2026 et Dépendance applicables à compter du 1er mai 2026 déterminés par le Conseil Départemental pour les Résidences Autonomie, les services d'Accueil de jour et les EHPAD.

Le conseil d'administration prend acte de ces tarifs.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_051-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-051

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Révision de la base de calcul de l'APL au 1er juillet 2026

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Chaque année, afin de permettre la révision des droits à l'Aide Personnalisée au Logement (APL) des résidents en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPAD), il est nécessaire de réévaluer l'équivalent loyer en fonction des paramètres fixés au niveau national.

Pour ce qui est de l'EHPAD « Alexandre Varenne », la convention type APL n° 063-3555 du 29 décembre 2011 a retenu l'IRL du **2ème trimestre 2025**, le taux d'évolution est de + 1,04 %.

En ce qui concerne l'EHPAD « les Hortensias », celui-ci ayant ouvert ses portes en début d'année 2011, l'IRL retenu est celui du **3ème trimestre 2025**, le taux d'évolution est de + 0,87 %.

Enfin, en ce qui concerne les EHPAD « Les Sources », « Les Jardins de la Charme », « Le Moulin », « Les Mélèzes », et la résidence autonomie « Alexandre Varenne », l'indice de référence des loyers est celui fixé au **4ème trimestre 2025** et cette année, le taux d'évolution est de + 0,79 %.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_051-DE

Les équivalents sont donc proposés aux montants suivants à compter du 1er juillet 2026 :

Etablissement	Type de studio	Montant 2025	Montant 2026
A. Varenne	T1	403,68 €	406,86 €
	T1 bis	602,71 €	607,46 €
	EHPAD	622,14 €	628,61 €
Les Mélèzes	Studio type	615,10 €	619,94 €
Les Sources	T1	615,10 €	619,94 €
	Studio double	1 074,60 €	1 083,07 €
Le Moulin	Studio type	624,04 €	628,96 €
Les Jardins de la Charme	Studio type	626,40 €	631,33 €
Les Hortensias	Studio type	695,99 €	702,06 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les montants des équivalents loyers proposés ci-dessus pour les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées à compter du 1er juillet 2026.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_052-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-052

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 10 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Règlement Budgétaire et Financier (budget M57)

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Préambule

Jusqu'à présent, seules les régions, les départements et les métropoles avaient l'obligation de se doter d'un règlement budgétaire et financier (RBF). Le référentiel M57 a étendu cette obligation aux communes, à leurs groupements et à leurs établissements pour améliorer la gestion pluriannuelle et la transparence de l'information budgétaire et comptable.

De ce fait, l'article L. 5217-10-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose l'adoption d'un RBF pour définir les modalités de mise en œuvre de cette gestion pluriannuelle M57.

Par délibération du 12 septembre 2023, le conseil d'administration a décidé d'adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1 er janvier 2024. Par délibération du 13 février 2024, le conseil d'administration a décidé d'adopter le règlement budgétaire et financier du CCAS qui doit intervenir avant le vote du budget primitif.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_052-DE

Conformément à l'article L. 521-7-10-8 susvisé, la prescription légale quant au contenu du RBF se limite à deux obligations

- Préciser les modalités de gestion des Autorisations de Programmes ou d'Engagements (AP AE) et des Crédits de Paiement (CP) y afférent, notamment les règles relatives à l'annulation des AP et des AE (hormis pour les AP et AE de dépenses imprévues qui deviennent obligatoirement caduques en l'absence d'engagement constaté avant la fin de l'exercice) ;
- Préciser les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative).

Au-delà de ces dispositions réglementaires, le présent règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et fi nancières qui encadrent la gestion du CCAS. Elles sont principalement issues

- Des instructions budgétaires et comptables M57,
- Du décret n°2012 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Ainsi, le présent règlement permet de présenter

- Les dispositions générales
- Le cadre budgétaire (Titre I)
- L'exécution budgétaire (Titre II).

Le présent règlement ne se substitue en aucun cas à la législation et à la réglementation nationale en matière de finances publiques. Il a uniquement pour vocation d'en rappeler les grandes lignes (mais n'a pas pour autant vocation à le faire de manière exhaustive) et de la préciser, et l'adapter lorsque cela est possible.

En cas d'évolution de la législation et / ou de la réglementation en matière budgétaire et comptable qui générerait une incompatibilité ou une contradiction avec les dispositions du présent règlement budgétaire et financier, les nouvelles dispositions législatives ou réglementaires auront, dans tous les cas, la primauté sur celui-ci.

Dispositions générales

1) Cadre juridique applicable

L'approbation d'un règlement budgétaire et financier est rendue obligatoire pour les collectivités appliquant le référentiel M57 en vertu de l'article L. 5217-1010-8 du CGCT.8 du CGCT.
Cette obligation s'applique après chaque renouvellement du conseil d'administration.

2) Validité et révision du règlement budgétaire et financier

Le présent règlement est adopté pour la durée de la mandature, soit jusqu'au prochain renouvellement du conseil d'administration à l'issue des prochaines élections municipales.
Le cas échéant, il évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires et de l'adaptation des règles de gestion, par délibération du conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_052-DE

3) Périmètre d'application

Le présent règlement a principalement vocation à s'appliquer aux budgets soumis à la nomenclature M57. Pour le CCAS, seuls 3 budgets sont concernés par le référentiel M57 :

- Le budget principal ;
- Le budget des foyers restaurants ;
- Le budget des Maisons Relais.

Titre I — Le cadre budgétaire

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante, c'est-à-dire le Conseil d'administration, prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice.
Il se prépare, et s'exécute selon un calendrier précis, et se compose de différents documents budgétaires.
Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du Code Général des Collectivités Territoriales et de la nomenclature comptable applicable.
Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

- La section de **fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services.
- La section **d'investissement** retrace les dépenses non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de l'établissement.

Le budget est constitué de l'ensemble des décisions budgétaires annuelles ou pluriannuelles se déclinant en budget primitif (**BP**), budget supplémentaire (**BS**) et décisions modificatives (DM**).**

La constitution de budgets annexes résulte le plus souvent d'obligations réglementaires. Elle a pour objet de regrouper les services dont l'objet est de produire ou d'exercer des activités qu'il est nécessaire de suivre dans une comptabilité distincte. Il s'agit essentiellement de certains services publics locaux spécialisés, qu'ils soient à caractère industriel et commercial ou administratif. En 2024, le CCAS de la Ville de Clermont--Ferrand compte des 13 budgets annexes dont deux soumis à la nomenclature M57.
L'élaboration budgétaire doit répondre à cinq principes :

- **L'annualité** : Le budget est voté chaque année pour une durée d'un an (année civile). Il doit comprendre les dépenses et les recettes propres à l'exercice concerné.
- **L'équilibre réel** : Ce principe oblige les collectivités territoriales à voter en équilibre chacune des deux sections de leur budget. L'annuité en capital de la dette doit être couverte par des recettes propres de la collectivité.
- **L'unité** : La totalité des dépenses et des recettes est inscrite dans un seul document.
- **L'universalité** : Le budget décrit l'ensemble des recettes qui financent l'ensemble des dépenses.
- La **spécialité** : Les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier. Les crédits sont ouverts par chapitres ou par articles, dans chacune des sections (fonctionnement et investissement).

1. Calendrier budgétaire

Depuis fin 2025, le budget est voté au mois de décembre de l'année N-1.
La préparation budgétaire débute en juin N-1 par l'envoi d'une note de cadrage. Elle est adressée aux services pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.
Elle rappelle les objectifs financiers et précise le déroulement du calendrier budgétaire.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_052-DE

2. Les orientations budgétaires

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le CCAS organise en Conseil d'Administration un rapport sur les orientations budgétaires générales de l'exercice.
Ce rapport comporte :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, de tarification, de subventions ;
- Des informations relatives à la gestion de l'encours de la dette ;
- La structure des effectifs et les impacts à venir sur les dépenses de personnel pour l'exercice budgétaire ;
- La durée effective du travail au CCAS.

3. Le Budget Primitif (BP)

a) Préparation budgétaire :

Section Fonctionnement

Sur la base des directives de la note de cadrage et le cas échéant des enveloppes allouées, les directions procèdent à l'évaluation de leurs prévisions budgétaires selon leurs besoins opérationnels.
Ces dernières sont ensuite transmises au service finances qui centralise l'ensemble des demandes.
A la suite, des rencontres budgétaires techniques sont organisées en présence de la Direction des Finances. Elles ont pour objectif d'échanger sur les variations éventuelles, de prendre connaissance des projets structurants à venir, d'identifier des pistes d'économies, de recueillir les risques avérés le cas échéant.
Des ajustements peuvent être effectués d'une année sur l'autre ou d'une opération à l'autre suivant les capacités financières et la recherche d'équilibre de la section.

Section Investissement - Dépenses

Sur le même support que pour le fonctionnement, les directions inscrivent l'ensemble de leurs prévisions budgétaires en investissement.
Des ajustements peuvent être effectués d'une année sur l'autre ou d'une opération à l'autre suivant les capacités financières et la recherche d'équilibre de la section.

Section Investissement - Recettes

Les subventions d'investissement :
Le service des finances identifie les sources de financement en lien avec les directions concernées. Il monte et rédige les dossiers de subvention et en suit l'exécution.
Les emprunts :
La stratégie d'endettement de la collectivité est basée sur la prospective financière établie et mise à jour régulièrement afin d'adapter le recours à l'emprunt à un juste besoin.

b) Arbitrage final du budget :

L'arbitrage final du budget est présenté à la Vice-Présidence et réalisé par la Présidence in fine.
Le budget est présenté au conseil d'administration pour adoption.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_052-DE

4. Les décisions modificatives (DM)

Au cours de l'exécution budgétaire, les prévisions de dépenses et de recettes formulées au sein du budget primitif peuvent être amenées à évoluer lors d'une étape budgétaire spécifique dénommée « Décision Modificative ».
Cette décision, partie intégrante du budget de l'exercice, doit respecter les mêmes règles de présentation et d'adoption que le budget primitif.

Les décisions modificatives concernent essentiellement des transferts de crédits entre chapitres budgétaires et des ajustements de crédits aux prévisions des dépenses pluriannuelles. Elles peuvent également prévoir l'inscription de crédits budgétaires pour de nouvelles actions et/ou projets non prévus au moment de l'élaboration du budget primitif. Ces inscriptions supplémentaires sont conditionnées aux marges de financement dégagées lors de ces décisions budgétaires.

5. Le compte financier unique (CFU)

En application des disposition issues de la réforme de la gestion budgétaire et comptable et de la généralisation du référentiel M57, le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif émanant de l'ordonnateur et au compte de gestion émanant du comptable public, constituant un document budgétaire unique, commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il retrace l'ensemble des opérations budgétaires et patrimoniales de l'exercice pour le budget principal et les budgets annexes en nomenclature M57.
Le CFU présente :

- L'exécution budgétaire en dépense et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement ;
- Les résultats de l'exercices (résultat de fonctionnement, solde d'exécution de la section d'investissement) ;
- Les restes à réaliser ;
- Les informations relatives à la situation patrimoniales (bilan, compte de résultat, annexes) ;
- Une balance générale des comptes.

Il permet ainsi d'offrir une vision à la fois budgétaire et patrimoniale, dans un document harmonisé et simplifié.
Le CFU est établi conjointement par l'ordonnateur et le comptable public à l'issue des opérations de clôture de l'exercice, conduites de manière coordonnée entre la collectivité et les services du comptable public. Cette organisation vise à garantir :

- La simplification des processus administratifs entre les deux parties prenantes sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ;
- La fiabilité des comptes ;
- La concordance des données budgétaires et comptables ;
- Une meilleure lisibilité et un enrichissement de l'information financière grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget.

Ce document doit faire l'objet d'une présentation par le Président ou son représentant en Conseil d'administration et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné, ou avant la fin du mandat les années des élections municipales. Son adoption permet de :

- Constater les résultats de l'exercice ;
- Procéder à l'affectation du résultat ;
- Approuver les comptes de l'exercice écoulé.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_052-DE

Titre II — L'exécution budgétaire

Le budget voté s'exécute du 1er janvier au 31 décembre de l'année.
Le cycle de l'exécution budgétaire comporte différentes étapes, de la réservation des crédits lorsque la décision de financer une action ou un projet est prise par la collectivité jusqu'à la prise en charge des mandats et titres émis par le Comptable public.
Chacune de ces étapes peut comporter des spécificités de gestion mises en place par le CCAS, dans le respect des règles de la comptabilité publique.

1. La gestion des tiers

Les tiers correspondent aux fournisseurs et créanciers du CCAS. La qualité de la saisie des données des données des tiers est une condition essentielle à la qualité des comptes des collectivités. Elle impacte directement la relation au fournisseur et à l'usager et prépare à un paiement ou à un recouvrement fiabilisé.
Les saisies de ces données doivent impérativement se conformer aux normes techniques en vigueur et notamment aux dispositions du protocole d'échange standard Hélios version 2 (PES V2). La création des tiers dans l'outil de gestion comptable et budgétaire est réalisée par le service des finances à la demande des services gestionnaires sur justificatifs. Les modifications et blocage de tiers suivent le même processus.

2. L'engagement comptable

a. Définition

L'article L. 2342-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) oblige l'ordonnateur à tenir une comptabilité des dépenses engagées.
La notion d'engagement comptable permet de garantir qu'aucune décision de nature financière n'est autorisée en l'absence de crédits budgétaires et ainsi d'assurer le respect par la collectivité de ses engagements auprès des tiers.
Cette comptabilité d'engagement doit permettre à tout moment de connaître :
- Les crédits ouverts en dépenses et en recettes ;
- Les crédits disponibles à l'engagement ;
- Les crédits disponibles au mandatement ;
- Les dépenses et recettes réalisées.

D'un point de vue juridique, un engagement est l'acte par lequel le CCAS crée ou constate à son encontre une obligation qui entraînera une charge (engagement juridique). Il résulte de la signature d'un contrat, d'une convention, d'un bon de commande ; etc.
Il est constitué des trois éléments suivants : un montant prévisionnel de dépenses, un tiers concerné par la prestation et une imputation budgétaire (chapitre et article, service, opération le cas échéant et fonction).
L'engagement comptable est préalable (ou concomitant) à l'engagement juridique afin de garantir la disponibilité des crédits.

b. L'engagement des dépenses

En dépenses, l'engagement est effectué par les services gestionnaires dans l'outil de gestion financière. Il doit être antérieur à la livraison des fournitures ou au démarrage des prestations. A titre exceptionnel, et uniquement en cas d'urgence, l'engagement peut être effectué concomitamment.
Dans le cadre des marchés publics, l'engagement juridique est matérialisé par la lettre de notification ou en matière de travaux par l'envoi d'un ordre de service
Hors marchés publics, l'engagement juridique est matérialisé par un bon de commande, accompagné, s'il y a lieu, de pièces complémentaires, tels que devis, contrat et convention.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_052-DE

L'engagement comptable peut être ponctuel (pour un achat), ou annuel pour certains types de dépenses tels que les fluides, les contrats d'entretien et de maintenance annuels reconductibles. S'agissant des engagements annuels, ils sont effectués par les services gestionnaires en début d'année.
Concernant les autres engagements, les services gestionnaires génèrent leurs bons de commande dans le logiciel de gestion financière.
La transmission du bon de commande signé au fournisseur ou au prestataire est du ressort du service gestionnaire.
En fin d'année, des engagements de dépenses peuvent être rattachés en application du principe rattachés en application du principe d'annualité.

c. L'engagement des recettes

La comptabilité d'engagement ne constitue pas une obligation en matière de recettes. L'engagement de recettes est, cependant, un acte indispensable à leur suivi permettant d'assurer la qualité de la gestion financière de la collectivité.
En investissement, les subventions à percevoir font l'objet d'un engagement de recettes par le service des finances dès notification de l'arrêté attributif, la signature du contrat ou de la convention. Ces engagements deviennent caducs au terme de l'arrêté ou de la convention.
Des engagements de recettes sont également créés pour permettre les écritures de fin d'année, telles que les rattachements.

3. L'exécution financière des dépenses

Après avoir fait l'objet d'un engagement comptable et juridique, les obligations de payer doivent être liquidées puis mandatées.
Conformément à la réglementation relative à la dématérialisation de la chaîne comptable du secteur public local, les fournisseurs de la collectivité ont l'obligation de déposer leurs factures sur la plate-forme nationale Chorus Pro. Pour le dépôt des factures, le CCAS a choisi de ne pas rendre obligatoire la référence de l'engagement comptable ni du numéro de service afin de faciliter la procédure pour les prestataires extérieurs.
Le délai global de paiement des factures est de 30 jours à compter de la réception des factures, délai décomposé en 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable public. En cas de dépassement de ce délai, des intérêts moratoires peuvent être facturés. Ce délai court à compter de la mise à disposition de la facture sur la plate-forme Chorus Pro. Il peut être interrompu pour différents motifs.
A réception de la facture, l'ordonnateur liquide et ordonnance les dépenses.

a) La liquidation

Elle a pour objet de vérifier la réalité de la dette de la collectivité et d'arrêter le montant de la dépense. Elle comporte deux opérations étroitement liées :

- La constatation du service fait

La constatation du service fait consiste à vérifier la réalité de la dette. Il s'agit de s'assurer que le prestataire retenu par la collectivité a bien accompli les obligations lui incombant. Le service fait doit ainsi être certifié.
La constatation et la certification du service fait sont effectuées par les services gestionnaires dans le logiciel de gestion financière.
La constatation du service fait est effectuée par l'agent ayant effectivement suivi la réalisation de la prestation, ou son supérieur hiérarchique.

- Le contrôle du service fait

Le visa du service fait est contrôlé par les directions en faisant viser la facture par le service gestionnaire.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_052-DE

Le visa remonte alors dans l'application financière. Les services gestionnaires peuvent ainsi y faire le rapprochement entre la facture et l'engagement comptable après avoir vérifié :

- La conformité du prix facturé au devis, contrat, convention ou bordereau de prix ;
- Le calcul de la révision de prix le cas échéant ;
- La conformité de la facture aux dispositions fiscales (SIRET, TVA…).

Dans le logiciel, les services gestionnaires joignent à la facture dématérialisée l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à la liquidation de la facture conformément au décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales.

- La liquidation à proprement dite

Elle consiste, avant l'ordonnancement de la dépense, à contrôler tous les éléments conduisant au paiement. Elle est effectuée par le service des finances qui vérifie la bonne imputation comptable et la cohérence et l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires et conduit à proposer le « mandat » après certification du service fait.

b) Le mandatement

Le service des finances est chargé de la validation des mandats.
L'ordonnancement de la dépense se matérialise par un mandat établi pour le montant de la liquidation. Il donne l'ordre au comptable public de payer la dette de la collectivité (dépense – mandat). Chaque mandat doit être accompagné des pièces justificatives dont la liste est fixée par décret.
Les mandats et bordereaux sont numérotés par ordre chronologique.
Le paiement est ensuite effectué par le Trésorier des Établissements Publics Sociaux et Médico Sociaux qui effectue les contrôles de régularité qui effectue les contrôles de régularité suivants :

- Qualité de l'ordonnateur ;
- Disponibilité des crédits ;
- Imputation comptable ;
- Validité de la dépense ;
- Caractère libératoire du règlement.

Ces réductions ou annulations de mandats doivent être justifiés par un certificat administratif.

4. La gestion des recettes

La collectivité émet un titre de recettes pour faire valoir ses droits auprès de son débiteur. La liquidation des recettes est effectuée dès que les créances sont exigibles, sans attendre le versement par des tiers débiteurs. L'ordonnateur transmet au comptable le titre de recettes. Le recouvrement de la créance relève exclusivement de la responsabilité du comptable public qui est seul, habilité à accorder des facilités de paiement sur demande motivée du débiteur.

a) L'Ordonnancement des recettes

L'ordonnancement des recettes prend la forme d'un titre de recettes qui se décompose en trois phases :

- La constatation des droits. Elle sert à vérifier la réalité des faits générateurs de la recette ;
- La liquidation. Cette phase permet de calculer le montant de la recette ;
- La mise en recouvrement. A ce stade, un ordre de recettes est émis.

Les services gestionnaires établissent les titres et les rôles de facturation. Le service des finances procède au contrôle des titres (imputation comptable, tiers, etc.) et des pièces justificatives avant liquidation.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_052-DE

b) Les différents types de recettes

- La subvention de la Ville

Conformément à la convention financière conclue entre la Ville de Clermont-Ferrand et le CCAS, la subvention annuelle, dont le montant est arrêté par le Conseil municipal, au moment du vote du Budget primitif, est versée en deux fractions.

- Les recettes tarifaires

La gestion des recettes incombe aux services gestionnaires. Ainsi, il leur appartient de constater les droits à émettre un titre, de vérifier la réalité de la recette, sa nature, son montant ainsi que la parfaite désignation du débiteur (pour éviter toute hésitation sur son identité et faciliter le recouvrement par le comptable public).

Ces éléments et pièces justificatives sont transmis, pour liquidation du titre, au service des finances. Il s'agit de factures ou d'états indiquant la liquidation de la recette conformément aux délibérations tarifaires votées par le Conseil d'administration.

Ils transmettent également les informations relatives aux nouveaux contrats afin que le service des finances puisse contrôler et liquider les titres de recette.

Le service des finances émet ensuite les bordereaux de titres qui sont transmis de manière dématérialisée au comptable public après signature de l'ordonnateur.

- Les subventions à percevoir

➢ *Les subventions d'investissement et de fonctionnement*

Le montage des dossiers de demande de subventions est effectué par le service des finances.

Une fois la subvention accordée (réception de l'arrêté d'attribution), les demandes d'appel de fonds (acomptes et solde) sont faites par le service (acomptes et solde) des finances.

➢ *La perception du FCTVA*

Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de la TVA que les collectivités supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Le calcul du FCTVA est automatisé à compter de l'exercice 2022. Cependant, les justificatifs correspondants seront toujours transmis aux services préfectoraux.

➢ *Les recettes à régulariser*

Tous les mois, le comptable public adresse un état P503 au service des finances. Ce relevé liste les encaissements faits directement sur le compte du Trésor Public pour le CCAS. Il s'agit des recettes en attente c'est-à-dire des recettes encaissées, non titrées et à régulariser pour qu'ils les liquident.

Le service des finances transmet aux services gestionnaires et/ou aux directions concernés les recettes à régulariser.

➢ *Les annulations de recettes*

Des recettes peuvent être annulées après contestation du débiteur ou suite à une erreur de facturation. L'annulation est effectuée par le service des finances qui émet si besoin un certificat administratif motivé.

5. Les virements de crédits

Les virements de crédits consistent à retirer un montant disponible sur une ligne de crédit pour l'affecter à une autre ligne de crédit au sein d'un même chapitre.

En M57, le conseil d'administration peut autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des actions. (Fongibilité des crédits).

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_052-DE

La délibération relative au vote du budget primitif ou d'une décision modificative prévoira cette modificative prévoira cette possibilité le cas échéant.
Les services gestionnaires doivent faire une demande de virement auprès du service des finances seul habilité à les effectuer. Cette demande doit préciser la ligne de crédit à créditer, la ligne de crédit à débiter et la somme mouvementée.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_053-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-053

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Acceptation d'un don d'un résident à la Résidence Autonomie Alexandre Varenne

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Monsieur Alexis BLONDEAU, Vice-Président du CCAS, informe le Conseil d'administration que le CCAS est habilité à recevoir des dons et des legs par la loi et conformément aux articles L123-8 et R123-25 du code de l'action sociale et des familles.

L'acceptation du don relève des attributions propres du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire. Le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le conseil d'administration sous la forme d'une délibération.

Monsieur le Vice-Président soumet au Conseil d'administration le don d'un montant de 370 euros remis en espèces par la fille d'un résident au sein de la Résidence Autonomie Alexandre Varenne, Monsieur REFFO. Ce don est destiné à l'achat de fournitures pour l'équipe d'animation.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_053-DE

Il est proposé au conseil d'administration :

- D'accepter le don de 370 euros (trois cent soixante-dix euros) remis en espèces au CCAS de Clermont-Ferrand par la fille d'un résident au sein de la Résidence Autonomie Alexandre Varenne, Monsieur REFFO. Ce don est destiné à l'achat de fournitures pour l'équipe d'animation.

- De donner pouvoir au Président ou à son représentant de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,

Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_054-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-054

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, Le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Election des membres à la Commission d'Appel d'Offres du CCAS

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Vu le code de la commande publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles D.1411-5, L.1411 5, L.2121-21, L.1414-2 et suivants.

Conformément à l'article L.1414-2 du CGCT dispose que « pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens fixés par décret, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT », il est nécessaire de créer une Commission d'Appel d'offres (CAO).

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, la CAO du CCAS de Clermont-Ferrand sera composée du Président ou de son représentant, pour présider la commission, et de 5 membres du Conseil d'administration, élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il sera procédé selon les mêmes modalités à la désignation de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_054-DE

Le Conseil d'administration s'est prononcé lors du précédent conseil d'administration sur la forme et le dépôt des candidatures à la CAO.

Conformément au CGCT, les candidatures doivent prendre la forme d'une liste. Chaque liste doit comprendre les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L.1411-5 CGCT).

Le dépôt des listes doit s'effectuer dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration. A ce titre, il proposé d'accepter le dépôt des listes auprès de Monsieur le Président au plus tard à l'ouverture de la séance du Conseil d'administration du 26 juin 2026 qui procédera à l'élection de la CAO.

L'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret sauf si le Conseil d'Administration décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ». Dans tous les cas, chaque membre du Conseil d'Administration s'exprime en faveur d'une liste entière « sans panachage, ni vote préférentiel » (article D.1411- 31 CGCT).

La liste des membres proposés est la suivante :

Titulaires :
Madame Marion CANALES
Madame Corinne MIELVAQUE
Madame Nathalie ROUX-DOMINGET
Monsieur Serge MAFFRE
Monsieur Patrick DEQUAIRE

Suppléants :
Monsieur Dominique MANSARE
Madame Bernadette OLEKSIAK
Madame Marie-Georges GODILLOT
Monsieur Bertrand LACAILLE
Monsieur Georges BROUSSE

Il est demandé au Conseil d'administration :
- De procéder à l'élection de la liste proposée ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'administration procède à l'élection de la liste proposée :

Titulaires :
Madame Marion CANALES
Madame Corinne MIELVAQUE
Madame Nathalie ROUX-DOMINGET
Monsieur Serge MAFFRE
Monsieur Patrick DEQUAIRE

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_054-DE

Suppléants :
Monsieur Dominique MANSARE
Madame Bernadette OLEKSIAK
Madame Marie-Georges GODILLOT
Monsieur Bertrand LACAILLE
Monsieur Georges BROUSSE

et autorise Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_055-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-055

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Désignation des représentants au Comité Social Territorial (CST)

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatifs aux CST des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 22/03/2022 le CST et la F3SCT ont été créées ;
Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre2026 ;

Vu la délibération n°2026-019 du Conseil d'administration du 3 mars 2026, relative au maintien des modalités de fonctionnement du CST : du nombre de 4 membres titulaires pour le collège des représentants du personnel au CST et de 4 membres suppléants, du paritarisme numérique entre le collège des représentants de la collectivité et du personnel ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_055-DE

Il est proposé au conseil d'administration les membres suivants, sachant que le quatrième titulaire et le quatrième suppléant sont des membres de l'Administration :

Titulaires :
Monsieur Julien BONY, Président
Madame Nathalie ROUX-DOMINGET
Madame Corinne MIELVAQUE

Suppléants :
Monsieur Alexis BLONDEAU
Monsieur Dominique MANSARE
Madame Bernadette OLEKSIAK

Le conseil d'administration désigne les membres suivants, sachant que le quatrième titulaire et le quatrième suppléant sont des membres de l'Administration :

Titulaires :
Monsieur Julien BONY, Président
Madame Nathalie ROUX-DOMINGET
Madame Corinne MIELVAQUE

Suppléants :
Monsieur Alexis BLONDEAU
Monsieur Dominique MANSARE
Madame Bernadette OLEKSIAK

VOTE

En exercice	12	**POUR**	9
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	1	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_056-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-056

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Désignation des représentants à la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatifs aux CST des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 22/03/2022 le CST et la F3SCT ont été créées ;
Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre2026 ;

Vu la délibération n°2026-019 du Conseil d'administration du 3 mars 2026, relative au maintien des modalités de fonctionnement de la F3SCT : du nombre de 4 membres titulaires pour le collège des représentants du personnel à la F3SCT et de 8 membres suppléants, du paritarisme numérique entre le collège des représentants de la collectivité et du personnel ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_056-DE

Il est proposé au conseil d'administration les membres suivants, sachant que le quatrième titulaire et le quatrième suppléant sont des membres de l'Administration :

Titulaires :
Monsieur Alexis BLONDEAU
Madame Corinne MIELVAQUE
Madame Nathalie ROUX-DOMINGET

Suppléants :

Monsieur Dominique MANSARE
Madame Corinne OLEKSIAK
Madame Mare-Georges GODILLOT

Le conseil d'administration désigne les membres suivants, sachant que le quatrième titulaire et le quatrième suppléant sont des membres de l'Administration :

Titulaires :
Monsieur Alexis BLONDEAU
Madame Corinne MIELVAQUE
Madame Nathalie ROUX-DOMINGET

Suppléants :

Monsieur Dominique MANSARE
Madame Bernadette OLEKSIAK
Madame Marie-Georges GODILLOT

VOTE

En exercice	12	**POUR**	9
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	1	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_057-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-057

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 3 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Désignation des représentants aux Conseils de Vie Sociale des EHPADs

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et les articles L311-6 et D311-5 Code de l'Action Sociale et des familles ;

Vu l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF) qui dispose que « afin d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement, il est institué un Conseil de Vie Sociale (CVS). Il se réunit au moins trois fois par an.

Le président du CVS est élu parmi les représentants des personnes accompagnées, de leurs familles ou proches aidants ou des représentants légaux.
L'objectif est de systématiser la participation des personnes accompagnées au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux.

Les CVS sont composés de : deux représentants des personnes accueillies ou prises en charge ; un représentant des familles et des représentants légaux, un représentant du personnel, un représentant de l'organisme gestionnaire.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_057-DE

Si la nature de l'établissement le justifie : un représentant des proches aidants des personnes accompagnées, un représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, un représentant des bénévoles accompagnant les personnes s'ils interviennent dans l'établissement et le médecin coordonnateur de l'établissement et un représentant de l'équipe médico-soignante.

D'autres personnes-ressources (voix consultative) peuvent également y siéger régulièrement dont le responsable d'établissement ou un professionnel de l'animation, ou être invitées au cas par cas selon les sujets abordés (cuisinier, lingère, diététicien, psychologue, etc.).

Il est proposé au Conseil d'administration de désigner :

CVS de l'EHPAD Les Jardins de la Charme
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléante : Madame Nathalie ROUX-DOMINGET

CVS de l'EHPAD et la Résidence Autonomie Alexandre Varenne
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléante : Madame Corinne MIELVAQUE

CVS de l'EHPAD Les Sources
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléant : Monsieur Dominique MANSARE

CVS de l'EHPAD Le Moulin
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléant : Monsieur Dominique MANSARE

CVS de l'EHPAD Les Mélèzes
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléante : Madame Bernadette OLEKSIAK

CVS de la Résidence Autonomie Marie et Marius Viple
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléante : Madame Nathalie ROUX-DOMINGET

CVS de l'EHPAD Les Hortensias
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléant : Monsieur Dominique MANSARE

Le Conseil d'administration décide de désigner :
CVS de l'EHPAD Les Jardins de la Charme
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléante : Madame Nathalie ROUX-DOMINGET

CVS de l'EHPAD et la Résidence Autonomie Alexandre Varenne
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléante : Madame Corinne MIELVAQUE

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_057-DE

CVS de l'EHPAD Les Sources
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléant : Monsieur Dominique MANSARE
CVS de l'EHPAD Le Moulin
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléant : Monsieur Dominique MANSARE

CVS de l'EHPAD Les Mélèzes
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléante : Madame Bernadette OLEKSIAK

CVS de la Résidence Autonomie Marie et Marius Viple
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléante : Madame Nathalie ROUX-DOMINGET

CVS de l'EHPAD Les Hortensias
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléant : Monsieur Dominique MANSARE

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_058-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-058

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Désignation des représentants au Conseil de Vie Social (CVS) de l'ESAT

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et les articles L311-6 et D311-5 Code de l'Action Sociale et des familles ;

Vu l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF) qui dispose que « afin d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement, il est institué un Conseil de Vie Sociale (CVS). Il se réunit au moins trois fois par an.

Le président du CVS est élu parmi les représentants des personnes accompagnées, de leurs familles ou proches aidants ou des représentants légaux. L'objectif est de systématiser la participation des personnes accompagnées au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux.

Les CVS sont composés de : deux représentants des personnes accueillies ou prises en charge ; un représentant des familles et des représentants légaux, un représentant du personnel, un représentant de l'organisme gestionnaire.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_058-DE

Si la nature de l'établissement le justifie : un représentant des proches aidants des personnes accompagnées, un représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, et un représentant de l'équipe encadrante.
D'autres personnes-ressources (voix consultative) peuvent également y siéger régulièrement dont le responsable d'établissement ou un professionnel de l'animation, ou être invitées au cas par cas selon les sujets.

Il est proposé au Conseil d'administration de désigner :
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléant : Monsieur Dominique MANSARE

Le Conseil d'administration décide de désigner :
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléant : Monsieur Dominique MANSARE

VOTE

En exercice	12	**POUR**	9
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	1	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_059-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-059

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Désignation des représentants au Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale (GCSMS) CECLER action sociale

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Vu l'article 14 de la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale qui dispose que chaque membre du groupement participe aux assemblées générales avec voix délibératives ;

Considérant que pour le CCAS de Clermont-Ferrand les droits sont de 3/6 droits et chaque part donne droit à une voix délibérative. Aucun suppléant n'est prévu.

Il est proposé au Conseil d'administration de désigner deux membres :

- Monsieur Alexis BONDEAU
- Madame Nathalie ROUX-DOMINGET.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_059-DE

Le Conseil d'administration décide de désigner deux membres :

- Monsieur Alexis BONDEAU
- Madame Nathalie ROUX-DOMINGET.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_060-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-060

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Désignation des représentants au Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) de la blanchisserie du CHU

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Le CCAS adhère au Groupement de Coopération Sanitaire qui gère la blanchisserie du CHU. La convention constitutive de ce groupement entre les membres du groupement prévoit la désignation d'un représentant du CCAS à l'assemblée générale et d'un suppléant.

Il est proposé au Conseil d'Administration de désigner :
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléant : Madame Nathalie ROUX-DOMINGET

Le conseil d'Administration décide de désigner :
Titulaire : Monsieur Alexis BLONDEAU
Suppléant : Madame Nathalie ROUX-DOMINGET

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_060-DE

Madame CANALES n'a pas pris part au vote.

VOTE

En exercice	12	POUR	8
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	8		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_061-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-061

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Désignation des représentants au Conseil d'administration de l'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services au Domicile (UNA) du Puy-de-Dôme

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Le CCAS de Clermont-Ferrand adhère à l'UNA 63. L'article 8 des statuts de l'UNA 63 prévoit qu'en fonction du nombre d'heures d'activité des services d'aide à domicile, les adhérents ont un certain nombre de délégués.

En ce qui concerne le CCAS, il est prévu la désignation d'un membre au Conseil d'administration.

Il est proposé au Conseil d'administration de désigner Madame Corinne MIELVAQUE pour siéger au sein du conseil d'administration de l'UNA 63.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_061-DE

Le Conseil d'administration décide de désigner Madame Corinne MIELVAQUE pour siéger au sein du conseil d'administration de l'UNA 63.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_062-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-062

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Désignation de représentants à l'Assemblée Générale de l'Union Nationale de l'Aide, des Soins, et des Services au Domicile du Puy-de-Dôme

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Le CCAS adhère à l'UNA 63. L'article 8 des statuts de l'UNA 63 prévoit la participation à l'assemblée générale de représentant du CCAS. Le nombre est fonction du nombre d'heures d'activité du service d'aide à domicile. Le CCAS peut être représenté par deux membres.

Il est proposé au Conseil d'administration de désigner :

Monsieur Alexis BLONDEAU et Madame Corinne MIELVAQUE, pour siéger à l'assemblée générale de l'UNA 63.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_062-DE

Le Conseil d'administration décide de désigner :

Monsieur Alexis BLONDEAU et Madame Corinne MIELVAQUE, pour siéger à l'assemblée générale de l'UNA 63.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_063-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-063

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Désignation des représentants à l'Assemblée Générale de l'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services à Domicile AURA

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Le CCAS adhère à l'UNA au niveau régional. Les statuts prévoient des représentants du CCAS pour siéger à l'assemblée générale, en fonction du nombre d'heures d'activités des services d'aide à domicile.

Il appartient au conseil d'administration de désigner deux membres.

Il est proposé de désigner :

Monsieur Alexis BLONDEAU et Madame Corinne MIELVAQUE.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_063-DE

Le conseil d'administration décide de désigner :

Monsieur Alexis BLONDEAU et Madame Corinne MIELVAQUE.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_064-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-064

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Désignation des représentants à la Commission pour le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

L'attribution du Revenu de Solidarité Active (RSA) relève de la compétence du Conseil départemental. Le CCAS est chargé d'accompagner les bénéficiaires du RSA et de participer à la commission d'attribution du RSA.

Il est proposé de désigner :
Madame Nathalie ROUX-DOMINGET au sein de cette commission.

Le conseil d'administration décide de désigner :
Madame Nathalie ROUX-DOMINGET au sein de cette commission.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_064-DE

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_065-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-065

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Désignation des représentants au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et notamment son article 9 relatif à l'action sociale individuelle ou collective ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 88-1 ;

Vu le code général de la fonction publique et ses articles L. 731-1 et suivants relatifs à l'action sociale, notamment son article L. 731-4 qui précise que l'organe délibérant détermine les types des actions sociales et le montant des dépenses qu'il entend engager pour les prestations prévues à l'article L. 731-3 ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26 mai 2025 du CCAS de Clermont-Ferrand ;

Vu la délibération n° Del-2025-074 du 7 octobre 2025 du conseil d'administration relative à l'adhésion au Comité National d'Action Sociale au 1er janvier 2026 pour les agents du CCAS de Clermont-Ferrand ;

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_065-DE

Dans le cadre de cette adhésion, des représentants doivent être nommés par l'assemblée délibérante pour siéger au sein de cette structure. Ces désignations font l'objet d'une délibération spécifique.

A titre d'information, deux agents (un titulaire et un suppléant) affectés au sein du service ressources humaines auront un rôle de correspondant interne de manière à assurer un relai de proximité et d'accompagnement des personnels bénéficiaires dans le cadre du partenariat avec le CNAS.

L'adhésion au CNAS implique le versement d'une cotisation dont le mode de calcul est le suivant : nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes x montant forfaitaire de la cotisation par bénéficiaire actif.

Il est proposé au Conseil d'administration de :

- Désigner Monsieur Alexis BLONDEAU en tant que délégué au CNAS ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'administration décide de :

- Désigner Monsieur Alexis BLONDEAU en tant que délégué au CNAS ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_066-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-066

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Mise à disposition de l'assistante sociale du travail du CCAS à la Ville de Clermont-Ferrand

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Dans le cadre de la politique d'action sociale qu'elle mène au bénéfice de ses agents en application de la loi du 19 février 2007, la Ville de Clermont-Ferrand propose un accompagnement social individualisé et collectif par le biais de différentes actions.

Cet accompagnement est réalisé par une travailleuse sociale mise à disposition par le Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand (CCAS) auprès de la Ville de Clermont-Ferrand. Cette modalité d'organisation permet des échanges de pratiques professionnelle avec le réseau des assistants sociaux du CCAS.

Cette agente rattachée à la Direction de la Qualité de Vie au travail intervient dans me cadre d'une équipe pluridisciplinaire composée de soignants, de conseiller de prévention et de personnels de ressources humaines.

Aussi, une nouvelle convention de mise à disposition à compter du 1er juillet 2026 est proposée entre la Ville de Clermont-Ferrand et le CCAS pour une durée de 3 ans (Cf. le détail des modalités en annexe). La démarche de mise à disposition fait également l'objet d'une délibération de l'organisme d'accueil.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_066-DE

Compte -tenu de ces éléments, il est proposé au conseil d'administration :

- D'approuver le dispositif et l'organisation proposés ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil d'administration décide :

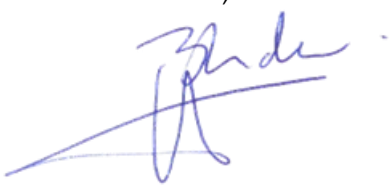
- D'approuver le dispositif et l'organisation proposés ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE

En exercice	12	**POUR**	9
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	1	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_066-DE

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MADAME CARINE SCHWEITZER, ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Clermont-Ferrand représenté, pour le Président, par son Vice-Président, Monsieur Alexis BLONDEAU,

Et

La Ville de Clermont-Ferrand, représentée par son Maire, Monsieur Julien BONY,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand du 26 juin 2026,

Considérant que Madame Carine SCHWEITZER, assistant socio-éducatif, a pris connaissance de la convention de mise à disposition et qu'elle a donné son accord pour sa mise à disposition par courriel en date du 21 avril 2026,

Considérant que le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social de Clermont-Ferrand a été préalablement informé de la mise à disposition de Madame Carine SCHWEITZER,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet, durée et renouvellement de la mise à disposition

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Clermont-Ferrand met Madame Carine SCHWEITZER, assistant socio-éducatif, à disposition de la Ville de Clermont-Ferrand, à compter du 1er juillet 2026 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.

ARTICLE 2 : Nature des fonctions et conditions d'emploi

Madame Carine SCHWEITZER est mise à disposition pour assurer les fonctions d'assistante sociale du personnel de la Ville de Clermont-Ferrand, à raison de 100 % de son temps de travail.

Durant le temps de mise à disposition, Madame Carine SCHWEITZER est affectée à la Direction de la Qualité de Vie au Travail. Elle exercera ses fonctions à hauteur d'un temps complet sur la base du cycle de travail applicable à la collectivité d'origine (37 heures et 30 minutes hebdomadaires pour un agent à temps complet).

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_066-DE

Son planning prévisionnel pourra être modifié dans la limite du temps de travail mentionné ci-dessus à la demande de l'agente, de la collectivité ou de l'organisme d'accueil par avenant à la convention, signé des deux parties et notifié à l'agent.

Elle est placée sous l'autorité hiérarchique du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand qui à ce titre, gère la situation administrative de Madame Carine SCHWEITZER.

Les congés annuels, les autorisations exceptionnelles d'absence, les congés pour maladie ordinaire sont accordés par la Ville de Clermont-Ferrand qui en informe la collectivité d'origine.

Les décisions relatives aux autres congés relèvent de l'employeur d'origine.

ARTICLE 3 : Rémunération

Le Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand versera à l'agente, la rémunération correspondant à son grade d'origine (traitement de base, supplément familial de traitement, primes liées à l'emploi) ainsi que la NBI et l'indemnité versées au titre de régisseur (si tel est le cas).

Les déplacements liés aux activités de la Ville de Clermont-Ferrand seront remboursés par celle-ci à l'agente mise à disposition si cette dernière utilise son véhicule personnel, selon les conditions en vigueur au sein de la Ville de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 4 : Remboursement de la rémunération

La Ville de Clermont-Ferrand remboursera au Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand, le montant de la rémunération dont la NBI et l'indemnité versées au titre de régisseur et des charges sociales de Madame Carine SCHWEITZER à hauteur de sa mise à disposition.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand facturera à la Ville de Clermont-Ferrand une fois par trimestre, une somme correspondant aux frais qu'il est tenu de prendre en charge au titre de la présente convention et dont il aura fait l'avance.

ARTICLE 5 : Contrôle et évaluation de l'activité

La Ville de Clermont-Ferrand transmet un rapport annuel sur la manière de servir du fonctionnaire à la Direction des ressources humaines du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand. Ce rapport est établi après un entretien individuel ; il est transmis au fonctionnaire pour lui permettre de présenter ses observations et au Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand en vue de l'établissement du compte-rendu de l'entretien professionnel.

En cas de faute disciplinaire commise dans l'organisme d'accueil, le Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand est saisi par la Ville de Clermont-Ferrand au moyen d'un rapport circonstancié.

ARTICLE 6 : Formation

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_066-DE

La Ville de Clermont-Ferrand supporte les dépenses occasionnées par les actions de formation dont elle fait bénéficier l'agente mise à disposition. Le Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand prend les décisions relatives au bénéfice du compte personnel de formation, après avis de la Ville de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 7 : Fin de la mise à disposition

La mise à disposition de Madame Carine SCHWEITZER peut prendre fin :

- Au terme prévu à l'article 1 de la présente convention,
- Dans le respect d'un délai de préavis de 3 mois avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressée, de la collectivité d'origine ou de l'organisme d'accueil,
- Sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil.

ARTICLE 8 : Contentieux :

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand. Le recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Fait en double exemplaire
à Clermont-Ferrand, le

Pour le Président représenté par
le Vice-Président du CCAS,

Alexis BLONDEAU

Le Maire

Julien BONY

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_067-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-067

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Convention avec l'association EIPAS (Espace investigation prévention accompagnement du stress)

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux et de l'accompagnement des agents, un dispositif de consultations psychologiques individuelles est mis en place au niveau du CCAS depuis l'année 2023. Le dispositif mis en place a pour objectif d'accompagner les agents qui en font la demande au moyen de consultations psychologiques individuelles ou collectives, motivées exclusivement par des situations en lien avec le travail.

Le Code du travail impose à tout employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger santé physique et mentale de travailleurs (Article L4121-1). Les psychologues du travail font partie de l'équipe pluridisciplinaire santé au travail avec l'objectif de préserver la santé mentale des agents et d'améliorer leurs conditions de travail.
Les consultations sont assurées par l'association EIPAS, qui est une structure regroupant plusieurs psychologues de travail. Tous les agents du CCAS peuvent bénéficier jusqu'à trois consultations par an avec un coût de prestation fixé à 60 € par consultation.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_067-DE

Afin d'assurer la continuité de l'accompagnement, l'ensemble des consultations concernant un même agent est réalisé par une seule et même psychologue. Depuis 2023, 80 consultations individuelles ainsi que plusieurs groupes de paroles dans les services ont pu être menées. A titre d'exemples, des groupes de paroles ont été mis en place dans le cadre de conflits d'équipe ou encore de décès d'un agent dans un service.

Les retours des agents et des services sont positifs sur le volet individuel comme collectif. L'association EIPAS se montre réactive pour proposer des actions collectives qui s'adaptent au contexte de l'établissement.

D'un commun accord entre le CCAS de Clermont-Ferrand et l'association EIPAS, il est proposé de signer le renouvellement de la convention pour une durée d'une année.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver le texte de la convention à conclure entre le CCAS de Clermont-Ferrand et l'association EIPAS ;
- d'autoriser le Président ou son Représentant à signer ce document.

VOTE

En exercice	12	**POUR**	9
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	1	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_067-DE

EIPAS Association

Contrat d'accompagnements psychologiques individuels

Ce contrat d'accompagnement psychologique est conclu entre :

D'une part,
CCAS de Clermont-Ferrand, dont le siège social est 1 Rue Saint-Vincent de Paul, 63000 Clermont-Ferrand, représenté par le Président, M. Julien BONY, ou son représentant,

Et d'autre part,
L'association EIPAS dont le siège social est au 16E rue Gaultier de Biauzat 63000 Clermont-Ferrand
N° SIRET : 504 225 335 00018
Représentée par Chloé ALEXANDER en qualité de Directrice.

Article 1 : Objet du contrat
L'objectif de cette action est d'accompagner les agents, qui en font la demande, au moyen de consultations psychologiques individuelles en présentiel au Centre EIPAS ou en distanciel, sur rendez-vous auprès de la psychologue du réseau EIPAS. La durée d'une consultation est d'environ une heure. Les consultations psychologiques ne sont motivées que par des situations de souffrance au travail. Chaque agent peut bénéficier de 3 consultations. L'identité des agents bénéficiant des consultations ne sera pas communiquée à l'entreprise. Il sera communiqué au médecin de prévention. Le nombre d'agents ayant consulté sera communiqué à l'employeur.

Article 2 : Conditions financières
Le prix net de TVA de la prestation est de 60 € par consultation que l'entreprise s'engage à verser à l'association EIPAS.

Article 3 : Conditions de règlement :
Le règlement des prestations sera effectué à réception des factures mensuelles indiquant le nombre et les dates des consultations.

Article 4 : Engagement de l'association EIPAS
Pour le suivi d'un agent toutes les consultations sont assurées par la même psychologue. Le contenu des entretiens est confidentiel et la psychologue est tenu au secret professionnel conformément au code de déontologie de la profession.

Article 5 : Durée :
Le présent contrat est conclu pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Article 6 : Différends éventuels
Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Clermont-Fd sera compétent pour régler le litige.

Fait en 2 exemplaires, à Clermont-Fd, le 16/02/2026

Pour la représentation du CCAS,
«Le président, M. Julien BONY, ou son représentant»

Chloé ALEXANDER
Directrice de l'association EIPAS



Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_068-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-068

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 3 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Modification du tableau des effectifs et recrutement d'agents contractuels au titre de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

1. Modification du tableau des effectifs

L'ESAT du CCAS de la ville de Clermont Ferrand est un établissement médico-social agréé par l'Agence Régionale de Santé pour accueillir 83 travailleurs en situation de handicap orientés par le Maison Départementale des Personnes Handicapées.
Le projet d'évolution de l'organisation de l'ESAT s'inscrit dans la prise en compte des évolutions nationales du secteur protégé avec le plan de transformation des ESAT et les nouvelles réglementations incitant à l'insertion professionnelle vers le milieu ordinaire du travail.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_068-DE

A ce titre, il est proposé la création d'un poste de chargé d'insertion professionnelle à temps non complet (80%) pour développer les missions d'inclusion vers le milieu ordinaire et répondre aux exigences nationales du plan de transformation dans sa globalité. Le poste prendra en charge notamment la coordination des projets personnalisés des bénéficiaires, la gestion des stagiaires accueillis à la demande des établissements partenaires.
Ce poste sera financé par l'Agence régionale de santé dans le cadre du Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens (CPOM) pour la période 202562029, signé le 6 mai 2026. Dans l'attente de cette signature, l'ARS n'avait pas repris l'excédent du budget social 2025 et avait accordé au CCAS de l'utiliser pour commencer à financer ce poste.

Pour permettre l'adaptation du cadre d'emploi aux besoins des services, il est proposé au Conseil d'administration les créations suivantes :

Création
- 1 poste à temps non complet 28H / 35H au sein de l'ESAT sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux - catégorie B (chargé d'insertion professionnelle)

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales sont inscrits au budget du CCAS.

1. Recrutement d'un agent contractuel sur la base de l'article L. 332-8 2°

Conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Ainsi, en raison de la nature des tâches à effectuer et le grade sur lequel il est prévu de recruter, il est proposé de prévoir la possibilité d'établir un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans maximum, renouvelable par reconduction expresse, sur le poste de chargé en insertion professionnelle. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application du l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_068-DE

Il est proposé au Conseil d'Administration :

-D'autoriser le recrutement d'un chargé d'insertion professionnelle

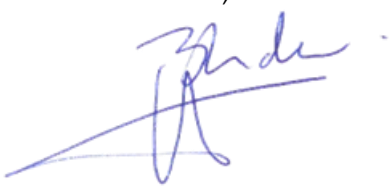
-D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi permanent à temps non complet.

VOTE

En exercice	12	POUR	9
Présents	8	CONTRE	0
Procurations	1	ABSTENSION	0
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_069-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-069

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 3 page(s), 1 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre l'ESAT du CCAS et l'ESAT de Cunlhat pour la complémentaire santé des travailleurs en situation de handicap

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Vu l'article L344-2-10 du Code de l'action sociale et des familles mettant en place les contrats collectifs obligatoires santé à compter du 1er Juillet 2024 ;

Vu le décret n° 2025-845 du 25 août 2025 relatif à la complémentaire santé collective en ESAT ;

Vu l'arrêté du 25 août 2025 organisant les modalités de la compensation financière par l'État (texte publié au Journal officiel du 27/08/2025).

La loi du 18 décembre 2023 pour le Plein emploi est venue modifier le code de l'action sociale et des familles afin de permettre aux usagers des ESAT de bénéficier d'un régime complémentaire en frais de santé à compter du 1er juillet 2024, avec la mise en place d'un panier de soins minimum en cas de maladie, maternité, accident. Ces dispositions ne concernent pas les régimes de prévoyance lourde comme l'incapacité, l'invalidité et le décès.

Un décret du 25 août 2025 et un arrêté du 23 septembre 2025 précisent les modalités d'application de la loi.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_069-DE

Le contrat collectif est à adhésion obligatoire pour les travailleurs et doit répondre aux minimas de couverture suivant :

- Respect du caractère responsable du contrat et notamment l'accès au dispositif 100% santé en dentaire, optique, et audition ;
- Le respect du panier de soins ANI (garanties plancher proposées aux salariés dans le cadre d'un contrat de complémentaire santé collectif) :
 - Le remboursement intégral du ticket modérateur sur tous les actes et soins remboursés par la Sécurité Sociale.
 - La prise en charge du forfait journalier hospitalier : remboursement total et sans limitation de durée.
 - Pour les soins dentaires prothétiques et orthodontiques : prise en charge à hauteur de 125% de la base de remboursement de la Sécurité sociale.

Le CCAS participera à hauteur de 50%, l'Etat prendra en charge 50% de cette participation. Le travailleur complétera à hauteur de 50%.

Les travailleurs handicapés usagers des ESAT peuvent faire valoir un certain nombre de cas de dispense s'ils ne souhaitent pas adhérer au contrat collectif obligatoire. Ces cas de dispense sont listés dans le décret n°2025-845 du 25 août 2025 et sont globalement proches de ceux applicables aux salariés.

L'arrêté distingue clairement les dispenses « d'ordre public » et les dispenses « facultatives » applicables uniquement si elles sont « prévues dans l'acte fondateur du régime. Ces cas de dispense facultative sont au nombre de 6 dont trois très classiques : bénéficiaire de la C2S ; couvert par un contrat individuel jusqu'à expiration de celui-ci ; bénéficiaire d'un autre contrat collectif obligatoire ou d'un régime spécial y compris en qualité d'ayant droit.

Trois cas de dispense sont toutefois spécifiques et repris intégralement ci-dessous :

- Lorsque le travailleur est bénéficiaire d'un contrat d'accompagnement par le travail d'une durée au moins égale à douze mois à condition de justifier par écrit en produisant tous documents d'une couverture individuelle souscrite par ailleurs pour le même type de garanties ;
- Lorsque le travailleur est bénéficiaire d'un contrat d'accompagnement par le travail d'une durée inférieure à douze mois, même s'il ne bénéficie pas d'une couverture individuelle souscrite par ailleurs ;
- Lorsque l'adhésion au système de garanties conduirait le travailleur à s'acquitter d'une cotisation au moins égale à 15 % du montant de sa rémunération garantie.

La présente délibération concerne la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public relatif à la sélection d 'une complémentaire santé pour les travailleurs des ESAT.

Les membres du groupement sont l'ESAT de Cunlhat comprenant 67 travailleurs (fonction publique hospitalière), représenté par son Président, Monsieur Lionel CHAUVIN et l'ESAT du CCAS de Clermont-Ferrand accueillant 90 travailleurs, représenté par son Président, Monsieur Julien BONY.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_069-DE

Le groupement de commandes a deux objectifs, d'une part, participer à une harmonisation de la couverture santé pour les travailleurs sur un territoire à l'échelle départementale, et d'autre part, bénéficier d'une optimisation des coûts.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'approuver le principe du groupement de commandes et par conséquent le projet de convention constitutive ;

- D'approuver la désignation du CCAS de Clermont-Ferrand en tant que coordonnateur de ce groupement de commandes ;

- De donner pouvoir au Président ou à son représentant pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE

En exercice	12	**POUR**	9
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	1	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_069-DE

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CHOIX D'UNE COMPLEMENTAIRE SANTE POUR LES TRAVAILLEURS DE L'ESAT du CCAS de Clermont-Ferrand et de l'ESAT de Cunlhat

Préambule

La loi du 18 décembre 2023 pour le Plein emploi est venue modifier le code de l'action sociale et des familles afin de permettre aux usagers des ESAT de bénéficier d'un régime complémentaire en frais de santé à compter du 1er juillet 2024, avec la mise en place d'un panier de soins minimum en cas de maladie, maternité, accident. Ces dispositions ne concernent pas les régimes de prévoyance lourde comme l'incapacité, l'invalidité et le décès.
Un décret du 25 août 2025 et un arrêté du 23 septembre 2025 précisent les modalités d'application de la loi.

Le contrat collectif obligatoire doit répondre aux minimas de couverture suivant :

- Respect du caractère responsable du contrat et notamment l'accès au dispositif 100% santé en dentaire, optique, et audition.
- Le respect du panier de soins ANI :
 - Le remboursement intégral du ticket modérateur sur tous les actes et soins remboursés par la Sécurité Sociale.
 - La prise en charge du forfait journalier hospitalier : remboursement total et sans limitation de durée
 - Pour les soins dentaires prothétiques et orthodontiques : prise en charge à hauteur de 125% de la base de remboursement de la Sécurité sociale.

L'Etat participera à hauteur de 50% de la cotisation, l'ESAT participera à hauteur de 25% et le travailleur à hauteur de 25%.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_069-DE

Article I : Membres du groupement

Il est constitué entre les entités, désignées ci-dessus "les membres", un groupement de commandes régi par l'article L 2113-6 et 7 du code de la commande publique et la présente convention.
Une entité devient membre du groupement en adoptant la présente convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de son instance compétente.
Un exemplaire original et complet de la convention de groupement est détenu par le membre secrétaire qui en assure la transmission aux autres membres du groupement.

Article II : Objet du groupement

L'objet du groupement est la sélection d'une mutuelle, à travers la mise en œuvre d'une procédure groupée, de permettre la réception d'offres plus nombreuses et économiquement plus avantageuses.

Article III : Détermination des besoins

Les membres du groupement s'engagent à déterminer avec précision la nature et l'étendue de leurs besoins à satisfaire par le moyen d'un marché public, lorsqu'ils choisissent d'y participer, et à les communiquer en temps utile au coordonnateur, sous la forme appropriée pour l'établissement des dossiers de consultation des entreprises nécessaires aux lancement des procédures de passation correspondantes.

Les membres du groupement parties prenantes du marché envisagé, participeront à l'élaboration des cahiers des charges pour y finaliser la prise en compte des spécifications techniques de leurs besoins.

Article IV : Durée et évolution du groupement

Le groupement prend effet à compter de la signature de la présente convention par les personnes dûment habilitées d'au moins deux de ses membres potentiels, et sa transmission au contrôle de légalité par son secrétaire.

Le groupement est ouvert à tout membre désigné en préambule, en capacité d'y adhérer, selon les modalités définies à l'article 1er et sans avenant ni nouvelle délibération des membres déjà adhérents.

Il prendra fin, à l'issue de tous les marchés conclus dans le cadre de la présente convention de groupement.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_069-DE

Article V : Frais de fonctionnement du groupement

Chaque membre assume les charges relatives à l'intervention de ses propres agents au profit du groupement.

Les frais de publication d'avis d'appel public à la concurrence sont assumés par le coordonnateur du marché ou accord-cadre.

Article VI : Missions du coordonnateur

Le membre coordonnateur représenté par le président de son conseil d'administration, est désigné pour le marché selon les dispositions prévues à l'article L2113-7 du code de la commande publique, par accord des membres du groupement parties prenantes des projets d'achats concernés, avant le lancement de procédures correspondantes.

Dans ce cadre, le coordonnateur a en charge, pour la passation du marché de :

- Rédiger les pièces du marché (AE, CCP, bordereaux des prix ou DPGF, cadre de mémoire technique) établis en fonction des besoins qui ont été définis par chacun des membres ;
- Gérer les opérations de consultation normalement dévolues au pouvoir adjudicateur (envoi aux publications, envoi des dossiers aux candidats, réception des plis de candidatures et d'offres, ...) ;
- Informer les candidats non retenus et retenus.

Il organise, en collaboration avec l'ensemble des membres, parties prenantes du marché, la validation du dossier de consultation des entreprises, obligatoire avant tout lancement de procédure, puis l'analyse des offres et le contrôle des prestations, suivant les modalités décrites aux articles IX et X de la présente convention.

Le coordonnateur désigné est le CCAS de Clermont-Ferrand.

Article VII : Attribution des marchés

Le marché passé en application d'une procédure adaptée sera attribué en référence aux articles R 2123-1, R2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique.

Chaque membre du groupement sera chargé de l'attribution du marché.

Article VIII : Comité technique de coordination et de suivi

Pour son bon fonctionnement, le groupement crée, sans formalisme particulier, un comité technique ad hoc – également dénommé groupe de travail - pour le lancement du marché.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_069-DE

VIII.1 : Composition et modalités de fonctionnement

Le comité technique de coordination et de suivi est composé d'un ou plusieurs représentant (s) de chaque membre du groupement, intéressés au projet, en fonction des achats envisagés.

L'animation du comité technique est assurée par le(s) représentant (s) du coordonnateur ou d'un membre, partie prenante du marché ou de l'accord-cadre envisagé.

Le comité technique se réunit, téléphoniquement ou physiquement autant que de besoin durant :

- la phase de préparation et de recueil des besoins ;
- la procédure de passation (dont l'analyse des offres) ;
- la procédure d'exécution du marché public.

Les invitations sont adressées par courriel, par l'animateur du comité et accompagnées d'un ordre du jour, et de tout document utile.

Le comité technique peut progresser informellement. Les échanges peuvent s'effectuer par messagerie électronique. Le dossier de consultation des entreprises doit être validé in fine par tous les membres participant à la consultation groupée. L'absence de validation du DCE dans le calendrier de procédure vaut désistement de membre sur ce projet d'achat groupé.

VIII.2 : Rôle du comité technique de coordination et de suivi

Le comité technique a pour mission de permettre aux membres du groupement de suivre le déroulement de l'opération.

Le comité technique est notamment chargé de :

- l'élaboration des pièces des marchés publics, en vue de permettre au coordonnateur de constituer les dossiers de consultation des entreprises ;

- l'analyse des offres, en vue de permettre au coordonnateur de proposer le choix du candidat aux représentants des différents membres du groupement, visée à l'article VII de la présente convention ;

- donner son avis sur la passation d'avenants aux marchés, avec ou sans incidence financière.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_069-DE

Article IX : Signature des marchés

Le marché sera signé par chaque membre du groupement pour les besoins qui le concernent.

La non reconduction des accords-cadres et des marchés à bons de commande fera l'objet d'une décision expresse de la part de la personne habilitée de chacun des membres du groupement parties prenantes du marché pour la part respective de ses besoins.

Article X : Exécution et paiement des marchés – sortie de membres d'un marché

L'exécution des marchés relèvera de chaque membre pour la partie du marché le concernant ;

Chaque membre du groupement inscrit le montant de l'opération qui le concerne dans son budget, procède à l'émission des commandes ou bons de commande pour la réalisation de ses besoins propres, à la vérification de chaque prestation exécutée et au règlement et à la liquidation des factures correspondantes, dans les conditions prévues à l'article 98 du code des marchés publics.

Dans les cas d'accords-cadres ou de marchés à bons de commande reconductibles, les cahiers des charges administratives particulières pourront prévoir une entrée différée de certains membres, par exemple en cours de la première période, notamment lorsque ces membres sont liés par des marchés finissants. Les montants minimaux et maximaux des périodes concernées seront prévus en conséquence.

Les cahiers des charges administratives particulières des marchés à périodes reconductibles pourront prévoir, que des membres ne reconduisent pas le marché, à l'issue de la période échue, dès lors qu'ils se seront acquittés de leurs obligations contractuelles à l'égard du titulaire, en particulier du minimum de commande sur les périodes échues. Ils informeront préalablement le coordonnateur de leurs motivations.

Article XI : Capacité à ester en justice

Le coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

En contentieux précontractuel, contractuel ou en contentieux de l'exécution, si le coordonnateur venait à être condamné au paiement de frais à verser à la partie requérante, chaque membre couvrirait ces frais supplémentaires, selon le prorata de participation financière au marché de chacun des membres.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_069-DE

En cas de contentieux né du défaut de paiement direct par un des membres, le membre défaillant assume seul, en cas de condamnation, les frais supplémentaires.

XII : Disposition technique organisationnelle - secrétariat

La gestion de la présente convention (adhésions ou sorties de membre, avenants, opérations communes avec d'autres groupements, autres modalités de fonctionnement communes) est réglée dans le cadre d'une annexe technique n°1, par un membre dit « secrétaire ».

Article XIII : Litiges résultant de la présente convention

Tout litige né de la formation, de l'interprétation, de l'exécution de la présente convention, sera porté, à défaut d'accord amiable, devant les juridictions administratives compétentes.

Pour le CCAS, représenté par le Président ou son représentant, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du

A Clermont-Ferrand, le

Le Président
Julien BONY

Pour L'ESAT de Cunlhat,

Représenté par le président de son conseil d'administration, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration d'ESAT en date du 22 mai 2026,

A Cunlhat, le

Le Président du conseil d'administration
De l'ESAT de Cunlhat,

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_069-DE

Annexe 1 - Disposition technique organisationnelle

Le secrétariat de groupement est actuellement assumé par le service des affaires juridiques et de la commande publique du CCAS de Clermont-Ferrand. Il peut être confié, par simple échange de courriers, à tout autre membre.

Assisté en tant que de besoin par d'autres membres, le secrétaire de groupement assure :
(Liste non exhaustive) :

- Le fonctionnement courant de la convention et des conditions applicables,
- L'intégration et la sortie administrative des membres,
- La proposition et la diffusion des projets d'avenants ou modificatifs en vue de leur délibération et signature.
- Les projets d'achats ou actions de coopération avec d'autres groupements ou centrale d'achat,
- La finalisation d'achats groupés avec d'autres groupements, dans le cadre desquels il sollicitera un coordinateur et un comité technique ad hoc (voir article VIII supra).

Sauf avis ou mentions contraires, l'autorité exécutive du secrétaire de groupement aura qualité, après accomplissement des modalités d'autorisation par les instances respectives des différents membres, pour matérialiser l'accord du groupement, notamment au travers d'un protocole d'accord.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_070-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-070

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 1 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Approbation de l'avenant au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du CHRS et et les activités du service Logement-habitat (CPOM)

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

Par délibération du 3 février 2023, le Conseil d'Administration a validé la signature d'un Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (CPOM) en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône Alpes, représenté par Monsieur le Préfet, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), représentée par Madame la Directrice, pour le CHRS et La Maison Relais.

Le CPOM a été signé le 22 février 2023 pour une période de 3 ans.

L'objet de l'avenant est de proroger la durée du CPOM en cours, d'une durée d'un an, car les délais pour renégocier le prochain CPOM sont contraints. Cette prorogation a pour but de conduire les travaux relatifs à la conclusion d'un nouveau CPOM.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_070-DE

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver l'avenant au CPOM pour le CHRS et La Maison Relais ;
- De donner pouvoir au Président ou à son représentant de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE

En exercice	12	**POUR**	9
Présents	8	**CONTRE**	**0**
Procurations	1	**ABSTENSION**	**0**
Pris part au vote	9		

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_070-DE

PRÉFÈTE
DU PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CLERMONT FERRAND

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

Avenant au
Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
pour le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et les activités du service Logement-Habitat du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand
2023-2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_070-DE

Entre,

D'une part, l'Etat représenté par Madame la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes au titre des CHRS,

Madame la préfète du Puy-de-Dôme, cosignataire au titre des dispositifs subventionnés,

et désignés sous le terme « l'autorité de tarification »,

Et

D'autre part, le CCAS de Clermont-Ferrand représenté par son Président, Monsieur Julien BONY, désigné ci-après sous le terme « l'organisme gestionnaire ».
SIREN/SIRET : 266 300 078 001 09

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment dans sa partie législative, les articles L. 313-11, L. 313-11-2 et L. 345-1 et, dans sa partie réglementaire, les articles R. 314-39 à R. 314-43-1 ;

VU l'arrêté du 25 octobre 2019 fixant le contenu du cahier des charges du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévu à l'article L. 313-11-2 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté régional n° 2023-064 du 11 avril 2023 portant programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus à l'article L. 313-11-2 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté n°20230216 en date du 22 février 2023 portant extension de capacité du CHRS sis 26 rue Auger géré par le CCAS de Clermont-Ferrand ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé le 22 février 2023 entre le CCAS de Clermont-Ferrand, et l'État, représenté par Madame la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes et Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme, avec effet immédiat pour une période de 3 ans ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme et du Directeur Départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Il a été convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_070-DE

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant proroge d'un an la durée de validité du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé le 22 février 2023 entre Monsieur le Président du CCAS de Clermont-Ferrand, et l'État, représenté par Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme, et dont l'échéance était fixée au 22 février 2026.

Article 2 : Date d'effet et période de validité

Le présent avenant prendra effet **à compter du 22 février 2026** pour une durée d'une année supplémentaire ; la nouvelle échéance du CPOM prorogé est ainsi fixée au **22 février 2027**.

Cette prorogation a pour but de conduire les travaux relatifs à la conclusion d'un nouveau CPOM.

Article 3 : Autres dispositions

Toutes les autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées.

Fait à Clermont-Ferrand, le

En 2 exemplaires

Pour l'organisme gestionnaire,

La préfète de Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Préfète du Puy-de-Dôme

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_071-DE

CCAS CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CLERMONT FERRAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 26 juin 2026
Délibération n° Del-2026-071

En exercice : 12 membres

Présent(s) : 8
Excusé(s) : 2
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt-six juin deux mille vingt-six à 17 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de **Monsieur Alexis BLONDEAU, le Vice-Président**

Les membres présents en séance :
Nathalie ROUX-DOMINGET, Dominique MANSARE, Corinne MIELVAQUE, Marion CANALES, Alexis BLONDEAU, Serge MAFFRE, Marie-Georges GODILLOT, Bertrand LACAILLE.

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :
Julien BONY pouvoir à Alexis BLONDEAU.

Le ou les membres excusé(s) sans pouvoir :
Georges BROUSSE

Le ou les membres absent(s) :
Bernadette OLEKSIAK, Patrick DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Agnès FROMENT

Décisions prises en vertu de la délégation donnée au Vice-Président par le Conseil d'administration en application de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles - Aides facultatives - Février, Mars et Avril 2026

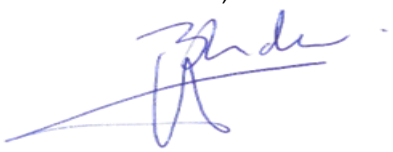
Rapporteur : Monsieur le Vice-Président

- Compte-rendu des aides facultatives accordées en Février, Mars et Avril 2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 063-266300078-20260626-DEL_2026_071-DE

	Aides de secours				Commissions hebdomadaires					Total
	Bon de secours		CAP			Bons de secours		CAP		
	Montant	NB de dossiers accordés	Montant	Nb de dossiers accordés	Type de commission	Montant	Nb de dossiers accordés	Montant	Nb de dossiers accordés	Montant
Février 2026	29 424,82 €	365	12 510,00 €	265	Coup de pouce	11 501,94 €	40	0,00 €	0	58 526,76 €
					ATJ	3 840,00 €	8	0,00 €	0	
					Alloc. Tremplin	0,00 €	0	0,00 €	0	
					Aides aux agents	1 250,00 €	3	0,00 €	0	
Mars 2026	36 753,50 €	427	15 550,00 €	284	Coup de pouce	16 056,30 €	53	0,00 €	0	76 466,30 €
					ATJ	6 030,00 €	13	0,00 €	0	
					Alloc. Tremplin	352,00 €	1	0,00 €	0	
					Aides aux agents	1 724,50 €	4	0,00 €	0	
Avril 2026	35 653,35 €	415	15 085,00 €	297	Coup de pouce	12 085,03 €	40	0,00 €	0	67 032,62 €
					ATJ	0	0	0,00 €	0	
					Alloc. Tremplin	0	0	0,00 €	0	
					Aides aux agents	4 209,24 €	8	0,00 €	0	

Le conseil d'administration prend acte de ces décisions.
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Alexis BLONDEAU